CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

CONSULTATION

DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

SUR

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET LES COMMUNICATIONS

SYNTHÈSE

DES MÉMOIRES ET DES PRÉSENTATIONS

DÉCEMBRE 1986

Québec

88-00546/

CONSULTATION

DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

SUR

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET LES COMMUNICATIONS

12 et 13 juin 1986
CENTRE SAINT-PIERRE
1212, rue Panet
Montréal

1er octobre 1986
CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES
265, rue de la Couronne
Québec

SYNTHESE DES MÉMOIRES ET DES PRÉSENTATIONS

DÉCEMBRE 1986

ISBN 2-550-17026-1
Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Compte tenu de leur importance dans la société québécoise, les communautés culturelles occuperaient une place nettement insuffisante dans les médias au Québec. Ces Québécois, issus des communautés culturelles, seraient trop souvent victimes d'une mauvaise presse: on aurait tendance, dans les médias, à les marginaliser ou à projeter d'eux une image folklorique qui ne correspondrait pas à la réalité multiculturelle et multiraciale du Québec.

Ce sont là, du moins, quelques-uns des points de vue qui ont été exprimés dans le cadre de la consultation publique que tenait, les 12 et 13 juin 1986, à Montréal, puis le 1er octobre 1986, à Québec, le Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (CCCI), sur la place des communautés culturelles dans les communications au Québec.

Plusieurs mémoires, déposés lors de cette consultation par des personnes, des organismes issus des communautés culturelles ou du secteur des communications, contiennent des recommandations qui, de façon globale ou spécifique, réclament des programmes ou des mesures d'accès à l'égalité qui garantiraient la présence et la visibilité des communautés culturelles dans l'ensemble du réseau des communications du Québec.

La consultation a été l'occasion, pour plusieurs, de souligner le rôle important des médias qui desservent des communautés culturelles ou offrent une programmation multiculturelle tout en faisant état de leur situation précaire. Ces médias disposent de peu de moyens et considèrent qu'ils sont sous-utilisés par les institutions gouvernementales lorsque celles-ci veulent diffuser des annonces de services ou toute autre publicité.

Le présent document est une synthèse des mémoires et des présentations orales des organismes et des personnes qui ont répondu à l'invitation du CCCI. Il rapporte, le plus fidèlement possible, encore que d'une façon sommaire, leurs interventions.

Cette première consultation était dirigée par Monsieur Dominique de Pasquale, vice-président aux communautés culturelles. Elle n'aurait pas été autant réussie sans l'apport des membres du Comité des communautés culturelles et sans le concours et le soutien technique du personnel de la permanence du Conseil et la précieuse collaboration de Monsieur Julien Harvey, s.j., personne-ressource sur le dossier «Communautés culturelles et commu-

nications». Parmi les membres du Conseil, outre Madame Juanita Westmoreland-Traoré, présidente du CCCI, ont aussi participé à ces audiences publiques, Messieurs Egan Chambers, José-Armand Barrera et Monsieur Raymond Paquin, vice-président à l'immigration.

Note:

Les données statistiques utilisées par les différents intervenants et qui sont reprises dans les synthèses de leur présentation ne coincident pas toujours nécessairement avec celles de Statistique Canada et demeurent le fait des seuls intervenants.

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	III
TABLE DES MATIERES	V
MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES	VII
COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC	IX
LISTE DES ORGANISMES ET DES PERSONNES QUI SONT INTERVENUS LORS DES AUDIENCES OU QUI ONT TRANSMIS UN MÉMOIRE AU CONSEIL	1
SYNTHESE DES MÉMOIRES ET PRÉSENTATIONS DE MONTRÉAL	3
Sennen Costas (à titre personnel)	5
Congrès juif canadien - Région du Québec	7
Vice Versa	9
YMCA de Montréal	11
Centre de recherche-action sur les relations raciales (C.R.A.R.R.)	13
.Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec inc.	17
Congrès hispanique québécois	19
Canadian Broadcasting Corporation (radio et télévision)	21
Black Community Communication Media	23
Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith, Canada	25
Québec Multi-Plus	27
Fédération des groupes ethniques du Québec inc. (FEGEQ)	29
Carrefour Latino-américain	31
Nadia Alexan (à titre personnel)	33
La Communauté vietnamienne au Canada	37
Le Centre uni de la communauté chinoise de Montréal	39
Radio Centre ville Saint-Louis inc.	41
Black Theatre Workshop	43

Comité pour la présence et la visibilité des communautés culturelles à Radio-Québec 47
L'association italienne des travailleurs immigrés et familles 51
SOS-Racisme 53
Les productions multi-ethniques 55
Association de la presse ethnique du Québec 57
Yves Alavo (à titre personnel) 59

SYNTHESE DES MÉMOIRES REMIS APRES LES DATES D'AUDITION ET DES COMPLÉMENTS AUX MÉMOIRES ET PRÉSENTATIONS 63

CFMB 1410 Radio Montréal 65
Collectif des femmes immigrantes de Montréal 67
Société de radio-télévision du Québec 69
Vidéotron ltée 71
Conseil de presse du Québec 73
Black Theatre Workshop 75

SYNTHESE DES PRÉSENTATIONS DE LA RÉGION DE QUÉBEC 79

Note 81
Association des travailleurs immigrants et québécois inc. 83
Fraternité multiculturelle de Québec 85
Centre international des femmes 87
Babakar Pierre Touré (à titre personnel) 89

MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Président du Comité:	Dominique de Pasquale
Membres:	Julien Harvey (personne-ressource pour le dossier «Communications») Théoharis Fournaris Randy M. Mylyk Léon Ouaknine Kofi Sordzi Luigi Tesolin Juanita Westmoreland-Traoré (ex-officio)

ORGANISATION, SOUTIEN ET ANIMATION DE CETTE PREMIERE CONSULTATION PUBLIQUE DU CCCI

Vice-président aux Communautés culturelles et responsable de l'ensemble de l'opération et de l'animation aux audiences publiques:	Dominique de Pasquale
Agente de recherche:	Hoa Nguyen
Agente d'information:	Michaëlle Jean
Agent de recherche:	Benjamin Teitelbaum
Adjoint administratif:	Pierre Desmarais
Secrétaire du Conseil:	Jacques Johnson
Agente de secrétariat:	Rosalia Diakiw
Opératrice de traitement de texte:	Carole Demers
Rédaction de la synthèse des présentations et des mémoires:	Hélène Beauregard

COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC*

Présidente:	Juanita Westmoreland-Traoré
Vice-président aux Communautés culturelles:	Dominique de Pasquale
Vice-président à l'Immigration:	Raymond Paquin
Membres:	Robert Attar Théoharis Fournaris Julien Harvey Jean Isseri Randy M. Mylyk Maria Fernanda Oliveira Léon Ouaknine Nicolas T. Pagonis Kofi Sordzi Luigi Tesolin Djamel Toualbi Phuong Trinh
Sous-ministre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec: (Participe aux réunions)	Régis Vigneau
Secrétaire:	Jacques Johnson

* Quatre membres, dont les mandats respectifs se terminaient en juin 1986, ont aussi apporté leur concours à la consultation dont il est question dans le présent document. Ce sont: Lucille Bernatchez, Manuel de Almeida-Moura, José-Armand Barrera et Egan Chambers.

LISTE DES ORGANISMES ET DES PERSONNES QUI SONT INTERVENUS LORS DES AUDIENCES OU QUI ONT TRANSMIS UN MÉMOIRE AU CONSEIL

Organismes

Association de la presse ethnique du Québec
Association des travailleurs immigrants et québécois inc.
Black Community Communication Media
Black Theatre Workshop
Canadian Broadcasting Corporation
Carrefour Latino-américain
Centre de recherche-action sur les relations raciales (C.R.A.R.R.)
Centre international des femmes
CFMB 1410 Radio Montréal
Collectif des femmes immigrantes de Montréal
Comité pour la présence et la visibilité des communautés culturelles à Radio-Québec
Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec inc.
Congrès hispanique québécois
Congrès juif canadien - région du Québec
Conseil de presse du Québec
Fédération des groupes ethniques du Québec inc. (FEGEQ)
Fraternité multiculturelle de Québec
L'association italienne des travailleurs immigrés et familles
La Communauté vietnamienne au Canada
Le Centre uni de la communauté chinoise de Montréal
Les Productions multi-ethniques
Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith, Canada
Québec Multi-Plus
Radio Centre Ville Saint-Louis inc.
Société de radio-télévision du Québec
SOS-Racisme
Vice Versa
Vidéotron ltée
YMCA de Montréal

Personnes qui sont intervenues à titre personnel

Alavo, Yves
Alexan, Nadia
Costas, Sennen
Pierre Touré, Babakar

SYNTHESE DES MÉMOIRES ET DES PRÉSENTATIONS

DE MONTRÉAL

Dates et lieu de la consultation:
12 et 13 juin 1986
Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet
Montréal

À TITRE PERSONNEL
Sennen Costas

Après avoir félicité le Conseil pour cette consultation publique et avoir souligné l'absence «malheureuse» des «grands» médias, Monsieur Sennen Costas exprime sa satisfaction face à une telle consultation: «...elle peut nous (les communautés culturelles) donner l'occasion de nous faire connaître si la répercussion qu'elle doit avoir dans les moyens de communication à travers la province s'avère positive».

Dans son exposé, Monsieur Costas souligne les attitudes négatives et positives de la presse écrite et parlée à l'égard des communautés culturelles. Ce qu'il reproche le plus, tant à la presse canadienne que québécoise, c'est la façon méprisante de traiter très souvent les nouvelles impliquant les membres des groupes ethniques, notamment au niveau des titres. D'autre part, il cite en exemple les *Chroniques du dimanche* de Lilly Tasso, dans le journal La Presse, qu'il décrit comme «l'unique tentative pour nous donner la place qui nous revient au sein des activités culturelles qui se déroulent au sein de la belle province».

Sur un autre plan, Monsieur Costas se plaint du fait qu'il n'y ait aucun représentant des minorités ethniques parmi les membres de la Commission des droits de la personne. Il mentionne aussi le peu de diffusion que font les organismes de la fonction publique dans la presse ethnique des offres d'emplois, puis «l'absolue absence de communication» au sujet des communautés ethniques, tant à la radio qu'à la télévision montréalaise.

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Monsieur Costas apporte l'argument que le Conseil de presse devrait être plus sévère quant aux préjugés raciaux. Selon lui, il devrait y avoir quelques items ou quelques paragraphes dans un code de déontologie pour les journalistes qui traiteraient de cette question.

En ce qui concerne la Commission des droits de la personne, il réitère qu'il trouve inconcevable le fait que les groupes ethniques n'y soient pas représentés.

Quant à la télévision ethnique, il y voit une forme de «ghettoïsation» et privilégie donc le traitement de l'information sur les communautés culturelles à la télévion, dans l'ensemble de la programmation.

Finalement, en ce qui a trait à *Arrimage*, Monsieur Costas croit que l'on devrait continuer cette tentative de montrer le vrai visage des Néo-Québécois. À son avis, une formule comme celle-là ne présente aucun danger de «ghettoïsation».

CONGRES JUIF CANADIEN - RÉGION DU QUÉBEC
Jeff Kushner, directeur général
Arnold Shuchat, président du groupe de travail sur le mémoire

---

Dans un premier temps, Monsieur Shuchat remercie le Conseil de donner au Congrès juif la chance d'exprimer son point de vue. Il mentionne le fait que cette consultation a pour but de jeter un regard vers l'avenir afin de trouver des solutions pour améliorer les relations entre le gouvernement et les communautés ethniques. Tout au long de sa présentation, il fera successivement mention du rôle éducatif des médias auprès des minorités ethniques; de leur désir de participer activement au développement des programmes de la communauté; de la nécessité d'utiliser les talents existant au Québec, en ouvrant les portes des institutions publiques à la communauté ethnique; de leur appui aux quatre recommandations du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, présentées à la Ministre, Madame Louise Robic, suite à la décision de Radio-Québec d'interrompre *Arrimage;* de leur appui plus particulièrement à la quatrième recommandation concernant le rôle éducatif de Radio-Québec.

Monsieur Kushner s'interroge par la suite sur un passage de la lettre de Monsieur Girard, président de Radio-Québec, à Monsieur Victor Goldbloom, président du Comité des relations communautaires du Congrès juif canadien - région du Québec. «Que signifie approche plus globale? Est-ce que cela signifie avoir une participation plus active des communautés culturelles avec des programmes d'accès à l'égalité d'emploi? Que signifie Néo-Québécois? Ne sommes-nous pas des québécois, tout le monde ensemble?»

<u>Recommandations</u>

- «...que les communautés culturelles soient des partenaires responsables au sein de Radio-Québec plutôt que de simples invités de l'entreprise de radiodiffusion.»;

- «...les questions relatives aux communautés culturelles doivent être inhérentes à tous les programmes.»;

- «La diversité des cultures doit être soulignée au moyen de programmes multilingues/multiculturels et d'une aide financière aux réalisateurs indépendants issus des communautés culturelles.»;

- «Les programmes d'égalité en matière d'emploi doivent être mis sur pied afin d'accroître la visibilité des communautés culturelles dans les organes d'information publics et privés.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, les représentants du Congrès juif précisent que la façon dont les médias (par exemple Radio-Québec) pourraient augmenter la participation des membres des différentes communautés culturelles, serait de créer des programmes d'accès à l'égalité en emploi.

Quant à la question de faisabilité de cette collaboration des groupes ethniques à l'intérieur de Radio-Québec, en tant que partenaires, les intervenants croient qu'elle se ferait possiblement en augmentant le nombre de directeurs. Selon eux, il devrait y avoir une représentation aussi large que possible pour avoir un plus grand nombre de voix au niveau de la direction.

En ce qui a trait à l'idée de mettre sur pied une banque de noms des membres des communautés culturelles spécialisés dans les médias, les communications (montage, film, radiodiffusion, télédiffusion), le Congrès se dit d'accord et ajoute que ces professionnels devraient être là, non seulement comme techniciens, mais aussi comme porte-parole de leur propre communauté.

Quant à savoir si Montréal intègre mieux ses immigrants que Toronto, Messieurs Kushner et Shuchat mentionnent le fait que «certains pensent que Toronto facilite l'intégration de ses immigrants mieux que Montréal, alors que d'autres pensent que c'est une question de culture anglophone dominante». Ils rapportent aussi, «que des Américains ont fait des études qui démontrent que Montréal est moins opprimante pour une nouvelle culture et qu'on y trouve beaucoup moins de tensions raciales. Tout est relatif, disent-ils, mais nous ne pensons pas avoir fait ce qu'il y avait de mieux, tout ce qu'il était possible de faire. Nous avons encore beaucoup à faire.

VICE VERSA
Fulvio Caccia
Lamberto Tassinari

Les représentants du magazine *Vice Versa*, Messieurs Fulvio Caccia et Lamberto Tassinari, ont présenté l'expérience de leur revue comme un exemple pour la société québécoise.

Selon eux, le magazine *Vice Versa*, qui succéda à la revue *Quaderni culturali*, refusa d'être une publication à caractère communautaire et choisit d'emblée de «prendre acte de la fin de l'ethnicité italienne». Pour cette raison, ils décidèrent de définir cette publication comme transculturelle, notion reflétant «ce que nous étions devenus: ni tout à fait d'ici ni déjà plus de là-bas. À cheval sur trois cultures.»

De l'avis de Messieurs Caccia et Tassinari, cette vocation du magazine *Vice Versa* reflète la transformation qui s'est opérée à l'intérieur de la communauté italophone. «Le public auquel (le magazine) veut s'adresser n'est plus le même. Pire, il ne lit souvent plus la même langue.» *Vice Versa*, expliquent les intervenants, pourrait être représenté par Janus, divinité au double visage, «l'un tourné vers le passé et l'autre vers l'avenir, symbole du passage, du seuil, des commencements.»

Ils expliquent que la notion de transculture «n'implique pas la perte de l'identité ethnique comme cela s'est produit dans les pays à forte assimilation. Au contraire, la transculture assume toute la force et la faiblesse de l'ethnicité en la dépassant par le biais de la culture.»

«Dans cette perspective transculturelle, affirment les représentants du magazine *Vice Versa*, le Québec se trouve particulièrement bien positionné. Il conjugue sa condition de société post-industrielle avec le riche apport multi-ethnique en milieu urbain. Il est inutile d'ajouter que cette situation n'est pas de tout repos pour la société québécoise, minoritaire et, hier encore monoethnique et traditionnelle. (...) Mais s'il affaiblit les discours nationaux, cette minorisation à la chaîne est paradoxalement la véritable force de ce pays. Car au lieu de fonder le pays sur le territoire, l'ethnie la fonde en elle-même en développant sa spécificité. C'est là tout le sens de notre contribution à la culture de ce pays.»

En ce qui a trait à la place des communautés dans les médias, les représentants de *Vice Versa* affirment que le magazine «ne revendique pas avec une logique syndicale le droit à son existence, à son expression, à la participation au sein de cette société.»

«Avoir plus de journalistes d'origine ethnique, une plus grande visibilité sur la grille horaire du petit écran est certes important pour nous comme pour l'ensemble de la collectivité, mais cette démarche ne résultera pas seulement de revendications, de tractations mais doit advenir en s'imposant comme partie prenante de cette société. C'est la ligne de conduite que suit *Vice Versa*. D'une certaine façon, nous agissons comme si on était déjà reconnus même si nous ne le sommes pas.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, les représentants de *Vice Versa* ont reconnu qu'ils ne possédaient pas de recettes pour traduire le multiculturalisme dans les autres médias, notamment la télévision. A leur avis, une telle question nécessiterait plus ample réflexion, mais, à prime abord, cela devrait s'opérer surtout par la présence plus grande de journalistes et de spécialistes des communautés ethniques.

En ce qui concerne leur projet de société transculturelle, où les lois du marché devraient s'appliquer, on leur a demandé quelles seraient les conséquences, en termes de planification, pour le Conseil des communautés culturelles, si on devait adopter une attitude de transculturalisme au lieu de celle de la protection des faibles. À cela, les représentants de *Vice Versa* ont fait valoir que leur objectif n'était pas de changer l'histoire mais son «optique». «Les médias, ont-ils dit, reflètent une image imaginaire, pure, de pères fondateurs sans minorités ethniques. (...) C'est un pays qui nie l'immigration d'une certaine façon.»

Enfin, Messieurs Caccia et Tassinari ont fait valoir que, s'ils avaient des recommandations ou des suggestions à formuler quant au financement des publications ethniques, ils diraient que celles-ci, tout en cherchant à obtenir des subventions du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (subventions dont ils attendaient, quant à eux, depuis six mois le renouvellement) devraient tenter de «s'introduire sur le marché comme n'importe quel autre magazine mais qui se reconnaîtrait «ethnique» en quelque sorte. Donc, on vend (le magazine), on obtient de la publicité».

YMCA DE MONTRÉAL
Pascual Delgado

Le YMCA de Montréal a toujours joué un rôle actif auprès des minorités ethniques et Monsieur Delgado remercie le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration de leur avoir donné l'occasion d'exprimer ses points de vue sur les communautés culturelles et les communications.

Après avoir souligné la non-représentation des minorités ethniques dans les médias du Québec, Monsieur Delgado mentionne que les faits parlent par eux-mêmes et que, par conséquent, il est inutile de «réinventer la roue». Tout a été dit sur ce sujet. Toute la problématique de communication se situe principalement au niveau de la représentation des minorités ethniques (élimination des stéréotypes racistes, visibilité accrue, etc.) ainsi qu'au niveau de la discrimination dans les politiques d'embauche du personnel des grands médias.

Fait important à souligner, les groupes ethniques constituent, de dire Monsieur Delgado, 11% de la population du Québec mais le gouvernement ne place que 4.4% de sa publicité dans les médias ethniques. Monsieur Delgado insiste ici sur l'importance de s'adresser au client potentiel dans sa propre langue surtout au niveau du recrutement du personnel dans la fonction publique.

Quant à l'émission *Arrimage*, Monsieur Delgado recommande qu'elle soit remise à l'horaire car elle «constitue un excellent outil de sensibilisation».

Recommandation

«Que le gouvernement forme un groupe de travail composé d'un représentant de chacun des groupes suivants: la Commission des droits de la personne, le Conseil de presse du Québec, le Conseil des communautés culturelle, le ministère des Communications et le Protecteur du citoyen, ainsi que de représentants des minorités raciales et ethniques concernées. Ce groupe aura pour mandat d'étudier des façons et des moyens d'éliminer la représentation raciste et discriminatoire desdites minorités, et d'arriver à l'élaboration des lignes directrices claires sur une politique cohérente qu'inclus des mécanismes d'exécution et surveillance efficaces.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Monsieur Delgado souligne que «la ghettoïsation» ou «l'apartheid» des médias est évident à travers le Canada. En ce sens, dit-il, la situation du Québec ne diffère pas des autres provinces en ce qui concerne la place des communautés culturelles dans les communications. Il ajoute que malgré la très forte concentration d'ethnies dans la seule ville de Toronto, la situation dans les médias peut parfois être qualifiée de «pire» car il y a beaucoup de racisme.

Interrogé sur l'existence de moyens de communication interne dont se serait doté le YMCA, l'intervenant explique que le YMCA essaie de «représenter de façon la plus multi-ethnique que possible, la société de Montréal», soit par des diapositives, par des programmes d'accès à l'égalité ou même des sondages sur la composition des minorités ethniques à l'intérieur de leur association.

Au sujet du programme du gouvernement québécois rendu public en 1981, *Autant de façons d'être québécois*, Monsieur Delgado déclare que tous étaient d'accord avec ce plan d'action mais qu'il n'y a jamais eu d'effort réel, de volonté politique ou administrative de le réaliser. Pour ce qui est de l'accès à l'égalité dans les programmes d'emploi, ajoute-t-il, il ne faut pas considérer ces programmes comme étant réformistes. «Pour moi, ce sont des programmes vraiment radicaux parce que cela touche un peu le talon d'Achille de la situation du pays. Je parle principalement de l'emploi. L'emploi, c'est la clef du problème pour moi.»

Ce que Monsieur Delgado ajoute au programme de 1981, c'est le mécanisme d'exécution, le mécanisme d'efficacité, y compris une partie du rapport Deaudelin *L'égalité, ça presse*. Partisan de la «discrimination positive», en ce qui concerne les médias, il préconise des programmes accélérés d'accès à l'égalité. À son avis, les programmes actuels du gouvernement fédéral sont aussi inefficaces et faibles que ceux d'il y a quatre ou cinq ans.

CENTRE DE RECHERCHE-ACTION SUR LES RELATIONS RACIALES (C.R.A.R.R.)
Niemi Fo
Antonin Dumas Pierre
Madame Gail Grant

Dans son mémoire, le C.R.A.R.R. insiste sur la valeur culturelle des communications au Québec et le fait qu'elles «constituent une activité économique clef dans notre société», tant au niveau publicitaire que technologique, qu'en termes de création d'emplois. Cependant, quant à la participation des communautés ethniques, on fait ici mention de trois problèmes majeurs soit: le manque de visibilité qui «projette une image blanchie, faussée et trompeuse de la collectivité québécoise»; une présentation généralisée et biaisée par trop stéréotypée, folklorique, négative et raciste; l'inégalité dans l'emploi.

Une telle attitude d'exclusion et de représentation stéréotypée des groupes ethnoculturels et autochtones dans les communications emporte des conséquences tant au niveau collectif, personnel et psychosocial, qu'économique.

Le gouvernement devrait donc utiliser les deux grands principes de base préconisés par le C.R.A.R.R. en créant un «sentiment d'appartenance à part entière» et un programme d'accès à l'égalité en matière d'emploi.

Recommandations

Au Ministre des communications du Québec, le C.R.A.R.R. recommande de:

- «adopter une politique globale régissant la diversité ethnoculturelle et raciale dans toutes les communications et la publicité du gouvernement»;

- «...assurer une représentation ethnoculturelle et raciale équitable au niveau de la production, de la programmation et de l'administration»;

- «....encourager les services de communications établis... à refléter le caractère multiracial et multiculturel du Québec»;

- «...assurer la présence ethnoculturelle et raciale (....) au sein des organismes suivants: le Bureau de l'Éditeur officiel, la Régie des services publics, la Société de Radio-Télévision du Québec, la Commission d'accès à l'information»;

- «...demander à Radio-Québec, de reconsidérer sa décision d'abolir l'émission *Arrimage...*»;

- «établir un Groupe de travail sur la représentation ethnoculturelle et raciale dans la publicité et les communications du Gouvernement du Québec....»;

- «encourager les divers ministères et organismes publics (...) à utiliser les médias ethnoculturels pour la publication et la diffusion des annonces gouvernementales».

Au Conseil de presse du Québec ainsi qu'au Conseil des normes de la publicité, le C.R.A.R.R. recommande qu'ils:

«....assurent que (leurs) membres, particulièrement ceux qui sont choisis dans la population, reflètent le caractère multiculturel et multiracial du public québécois.»

À la Ministre des Communautés culturelles et de l'immigration du Québec, on recommande de:

«veuiller à ce que les divers messages publicitaires sur les services de ce ministère offerts aux immigrants (ex. cours de français) ne contiennent pas seulement des portraits des membres des minorités visibles, afin d'éviter toute impression erronée envers ces minorités quant à leur statut.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, C.R.A.R.R. souligne le fait qu'ils n'ont aucune banque de données sur les membres des communautés culturelles formées pour travailler dans les médias audio-visuels. Selon eux, la façon de constituer ces banques serait de dresser un inventaire des ressources humaines à l'intention des grandes stations de radio et de télévision.

Quant à la question de formation, les intervenants se disent en faveur de programmes comme celui de CBC car ils visent à former des membres des communautés ethniques dans le but de faciliter leur intégration dans les médias audio-visuels. Aussi, ajoutent-ils, on en voit déjà les résultats à *The Journal*.

Au chapitre de la non-visibilité et en ce qui concerne l'ethnocentrisme, C.R.A.R.R. est d'avis que c'est l'institution comme telle qu'il faut blâmer et non pas le patron. Il précise que le système de recrutement et de sélection de l'institution se traduit de façon réservée et limitée à son réseau personnel et social. Aussi suggère-t-il de s'orienter vers les effets d'une telle situation plutôt que vers les mécanismes. En effet, cela a des effets sur les jeunes de ces minorités car non seulement ils sont exclus, mais ils se disent qu'ils n'ont pas leur place ici.

Finalement, C.R.A.R.R. reconnaît que les membres de leur organisme ont un rôle à jouer en tant qu'éducateurs et qu'ils lui accordent toute l'importance qui lui revient car ils savent qu'ils ont beaucoup à faire afin de détruire les préjugés sociaux au sein même des minorités ethniques et chez les autochtones.

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LINGUISTIQUES ET CULTURELLES DE QUÉBEC INC.
Henri Troupel

Cette confédération regroupe 23 associations ethniques représentant 14 pays différents.

Dans son exposé, Monsieur Troupel insiste sur la discrimination raciale en ce qui concerne l'embauche dans le réseau de la fonction publique et para-publique. Il croit que chaque ethnie peut apporter beaucoup à ce pays tant par sa culture que par ses compétences professionnelles et technologiques. Il s'oppose vivement à cette pratique raciste des médias de présenter l'aspect négatif d'une nouvelle avec l'identification de l'ethnie concernée et l'aspect positif sans mention d'aucune origine ethnique.

Enfin, il s'oppose à cette façon de «cantonner» les diverses ethnies dans des programmes du ministère des Communautés culturelles et de l'immigration car cela «renforcit l'esprit de ghetto» au lieu de les intégrer aux divers aspects de la société québécoise.

Recommandations

Monsieur Troupel recommande:

- «..que les citoyens soient traités sur un même pied d'égalité, donc que les médias puissent ouvrir largement leurs colonnes à la diffusion régulière d'articles sur les différents groupes ethniques qui composent la population canadienne»;

- «..que dans les rapports officiels sur les politiques de l'immigration ou dans les interventions journalistiques on ne signale pas l'immigration non-européenne comme constituant un danger pour la société québécoise»;

- «..que les divers secteurs du gouvernement cessent d'avoir une vision des communautés culturelles comme étant "d'éternels immigrants". Une grande majorité des immigrants deviennent citoyens canadiens, donc les divers programmes des différents ministères devraient leur être accessibles comme par exemple l'accès aux subventions du ministère des communications».

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Monsieur Troupel souligne qu'un moyen de réaliser la non-discrimination serait de l'inclure au code d'éthique journalistique. Toujours au sujet de cette discrimination, il ajoute qu'il faudrait avoir recours à un sentiment national et montrer que le «Canada a besoin de cette immigration qui crée ce pays-là».

D'autre part, Monsieur Troupel ne croit pas à la nécessité de présenter des émissions spécialisées dans la langue d'origine des diverses communautés ethniques puisque ces émissions ne permettent pas de se faire comprendre par la majorité. Il faut au contraire, dit-il, s'intégrer et présenter des émissions dans les deux langues de la majorité, soit l'anglais et le français.

En ce qui a trait à l'apport culturel des minorités ethniques, l'intervenant précise que les immigrés viennent de pays plus anciens que l'Amérique du Nord et par conséquent, ils peuvent apporter beaucoup au Canada. Nous devons prendre le meilleur de chaque culture, ajoute-t-il, car peut-être que dans plusieurs générations cette persistance culturelle va disparaître et devenir partie intégrante du Canada.

CONGRES HISPANIQUE QUÉBÉCOIS
Victor Velasquez, président
Fernando Hernanz, vice-président

Dans leur rapport, le Congrès hispanique québécois situe le débat autour des trois grands réseaux de communication à l'intérieur du Canada.

Qu'il s'agisse d'interrelations entre hispanophones ou d'interrelations entre différents groupes ethniques «les ressources et les moyens pour favoriser l'échange sont très dérisoires». Quant aux rapports entre groupes ethniques et la société d'accueil, on les dit «à sens unique» et même «tout à fait stériles». Pour appuyer cette affirmation on mentionne en annexe une série de données statistiques sur les mass-médias de la région montréalaise.

Finalement, le Congrès ne conteste pas la décision de Radio-Québec de retirer *Arrimage* de l'antenne. Il serait au contraire en faveur de l'intégration de la réalité multi-ethnique dans des programmes dits «mixtes» où les groupes ethniques auraient un temps de diffusion proportionnel à leur représentativité.

Recommandations

Le Congrès hispanique québécois formule des recommandations dans deux zones précises, la communication inter-ethnique et la communication entre les groupes culturels et la société d'accueil.

En ce qui a trait à la communication inter-ethnique, comme les membres des collectivités culturelles ont besoin de communiquer entre eux, «nous demandons au gouvernement d'appuyer (...) les journaux, les télévisions, les radios, les revues des communautés ethniques, en octroyant des subventions et en (faisant la promotion de) leur action par des communiqués publicitaires».

Pour ce qui est de la communication entre les groupes culturels et la société d'accueil, «nous suggérons la mise en application d'une loi fédérale et provinciale, afin d'obliger les mass médias conventionnels à promouvoir la connaissance des communautés ethniques existantes au Canada.(...) Nous aimerions des programmes "mixtes", c'est-à-dire qu'à l'intérieur des émissions destinées à toute la population, soit imparti un temps aux groupes ethniques. Ce

temps de diffusion devra être calculé suivant le pourcentage que représente la population immigrante dans la société d'accueil.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, les intervenants précisent qu'au niveau de la communication entre groupes ethniques, ils ont besoin d'avoir accès à des médias qui s'adressent à leur communauté (tels journaux, câble, Radio Centre Ville) car, disent-ils, ils ont besoin de communiquer entre eux pour vivre en harmonie. Par contre ils ne veulent pas être étiquetés dans les grands médias mais plutôt prendre la place qui leur revient, proportionnellement à leur nombre.

En ce qui a trait aux médias ethniques, ils remplissent une fonction culturelle, une fonction d'adaptation, de socialisation et d'information. Aussi, Messieurs Velasquez et Hernanz soulignent que ces fonctions ne pourraient être remplies par un troisième réseau car le degré d'adaptation de leurs membres varie, ils ne parlent pas tous anglais ou français, il faut donc maintenir une information dans leur langue.

En ce qui a trait aux subventions, les représentants du Congrès disent en avoir peu ou pas, ce qui les force à faire des campagnes de financement même s'ils savent que, en termes de publicité, les grandes entreprises commerciales ne sont pas intéressées à un groupe minoritaire et préfèrent la clientèle des émissions sportives.

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION (radio et télévision)
Suzan Copland, assignment editor for tv news
Barry Lazar, executive producer for current affairs for radio

---

Monsieur Barry Lazar explique que Radio-Canada est unique dans la mesure où il s'agit d'une société d'État qui se doit de servir d'abord la communauté. De plus, le réseau anglais de Radio-Canada est, au Québec, encore plus unique dans la mesure où il est un microcosme de la société québécoise alors que ses artisans sont eux-mêmes une communauté culturelle.

À titre d'exemple, il cite qu'il y a environ 4000 personnes qui travaillent pour la société à la Maison de Radio-Canada ou ailleurs à Montréal et qu'il n'y a que 300 ou 350 personnes qui travaillent pour les services anglais de la société.

Selon Monsieur Lazar, les médias se doivent d'être un miroir de la société et, en ce sens, ils doivent rendre compte de toutes les communautés qui la composent. Il a dit ne pas favoriser, en citant les politiques de la société, des émissions exclusivement consacrées aux communautés culturelles. À son avis, de telles émissions ne font que «ghettoïser» les minorités ethniques.

Il faut plutôt, a-t-il soutenu en citant des expériences de la CBC, ouvrir non seulement les émissions et la programmation aux membres des communautés culturelles mais aussi et peut-être surtout la porte d'entrée des médias à ces personnes. À ce sujet, il a cité l'expérience tentée par la CBC, il y a deux ans, de former pendant trois mois des membres des communautés culturelles au journalisme. Sur 850 candidatures, huit seulement furent sélectionnées. Sept des personnes qui ont reçu cette formation travaillent aujourd'hui dans des mass médias dont trois à la CBC. Monsieur Lazar a dit espérer que malgré les coupures budgétaires imposées à la société, il serait possible de mettre sur pied, à Montréal, un tel centre de formation comme il en existe à Toronto, à l'intention des communautés culturelles afin que celles-ci prennent leur place dans les médias et que ceux-ci représentent, non seulement dans leur produit mais aussi et peut-être surtout dans la composition du personnel, l'amalgame des communautés qui composent la société.

Madame Suzan Copland, quant à elle, a surtout tenté de démontrer aux membres du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration comment le choix des nouvelles se faisait dans une salle de rédaction d'un

média, notamment la télévision. Elle a expliqué, entre autres, que même si elle faisait, avec ses collaborateurs, un effort conscient pour assurer que le bulletin de nouvelles locales tienne véritablement compte des événements qui se déroulent dans les communautés culturelles, la façon dont celles-ci organisent leurs conférences de presse ou informent les médias d'activités les concernant rend difficile sinon parfois impossible le reportage de ces événements dans les mass médias non ethniques.

En ce sens, Madame Copland a invité les représentants des communautés culturelles à mieux comprendre le fonctionnement d'une salle de rédaction et l'exigence de respecter les heures de tombée. Elle offre de fournir toute l'information requise aux représentants des communautés qui auraient recours à ses bons conseils.

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Madame Copland a expliqué que les critères de sélection des événements à rapporter ne diffèrent pas vraiment selon qu'il s'agisse d'une nouvelle générale ou d'une nouvelle en provenance d'un groupe culturel. Ce qu'il faut retenir, c'est l'intérêt de la nouvelle pour le public ainsi que les contraintes propres au service des nouvelles: la disponibilité de journalistes, les délais requis en fonction de l'heure de tombée, etc.

En ce qui a trait à Monsieur Lazar, il est intervenu de nouveau pour souligner l'importance que les communautés culturelles devraient accorder à la formation de certains des leurs au journalisme, autant écrit que verbal ou télévisé, en fonction des grands médias et non seulement des médias dits ethniques.

BLACK COMMUNITY COMMUNICATION MEDIA
Philippe Fils-Aimé, responsable

Mandaté par le président de l'Association des groupes ethniques de la radio et de la télévision du Québec qui regroupe 23 associations ethniques de la région de Montréal, Monsieur Fils-Aimé déclare au Conseil que l'association ne participera pas aux séances de consultation à cause de délais de préparation insuffisants. Endossant ensuite le chapeau du Black Community Communication Media, il annonce leur décision de ne pas présenter de communiqué afin de «traduire la communauté d'intérêts et la solidarité qui se forgent entre les communautés ethniques». Ainsi, le Black Community Communication Media s'aligne sur la position de l'association et se dit désireux de collaborer avec le Conseil afin de négocier ce qui sera «l'avenir culturel de leurs enfants en l'an 2 000».

Période de questions

«Voit-il l'avenir du Québec comme unilingue ou bilingue?» Monsieur Fils-Aimé trouve ce genre de question plein de pièges et préfère parler en son nom pour exprimer le fait qu'ils sont «prisonniers de deux ethnocentrismes». Il ajoute que «leur priorité n'en est pas une de culture mais une de survie» et qu'ils «désirent se définir par rapport à ce qu'ils vivent et à ce qu'ils veulent».

Quant à la question du biculturalisme qui s'emploie à éliminer les communautés ethniques, il souligne que «peu importe qu'ils prennent pour l'un ou pour l'autre, on s'occupera toujours de les exclure». «Ici, les anglophones noirs c'est des maudits anglais noirs et les francophones noirs c'est des maudits nègres, des maudits immigrants».

LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DE B'NAI BRITH, CANADA
Arthur Hiess, directeur exécutif
Mala Balshine, présidente du comité régional sur la diffusion
Judith Kucharsky, conseillère légale en matière de communications

---

Dans son mémoire, la Ligue aborde différents aspects concernant les communications et les groupes ethniques.

C'est ainsi que l'organisme aborde, mais sans trop insister, la question de l'accès pour des membres des groupes ethniques à des emplois dans les grands médias. «Les médias, reflet de notre société, doivent donc fidèlement reproduire une réalité et promouvoir le brassage d'idées et d'expériences. Les professionnels de l'information et du spectacle doivent eux-mêmes représenter la réalité multi-ethnique du pays. Il ne peut y avoir une télévision démocratique sans politique d'emploi démocratique.»

Le centre du mémoire de la Ligue porte cependant sur l'importance de présenter le visage multi-ethnique du pays dans nos médias sans ternir l'image de nos minorités. Elle ajoute que plusieurs études ont été faites sur ce sujet dont celles du professeur Gary Granzberg de l'Université de Winnipeg, pour le Secrétariat d'Etat du Canada, qui ont démontré l'existence, à la télévision d'un «stéréotypage significatif» de minorités telles les noirs et les asiatiques. Il en découle par ailleurs que ce phénomène est moins prononcé à Radio-Canada que chez les Américains.

Considérant que les membres des communautés culturelles ont sensiblement les mêmes habitudes de consommation de radio ou de télévision que le groupe majoritaire, on doit éviter d'avoir une «politique de diffusion ethnique... conçue comme «pot de vin» aux minorités justement par la création de ces ghettos. Une politique compréhensive sur la programmation ethnique qui cherche à promouvoir le multiculturalisme doit remettre en question tous les éléments importants de la diffusion.»

Recommandation

La ligue recommande, en conclusion à son mémoire, «que les corps régulateurs (notamment le CRTC) ne devraient pas se contenter du rôle d'administrateurs de licences, sans porter attention au contenu de la programmation. (...) Des sauvegardes doivent être établies pour favoriser

une programmation qui, malgré les meilleures intentions, produit néanmoins des images fausses des minorités ethniques. (...) L'analyse du contenu de la programmation, l'équilibre et la justesse des images ethniques devraient devenir l'intérêt de tous les corps gouvernementaux chargés de la réglementation des réseaux.»

Période de questions

Au sujet du débat sur la place des communautés culturelles à Radio-Québec, la Ligue s'est peu attardée à cette question puisque selon elle, «peu importe le média ou le réseau, il doit donner une image réaliste des communautés ethniques». Monsieur Hiess cite ici l'article 43 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne: «les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe», et suggère à Radio-Québec de faire siennes ces recommandations.

À partir de la page 8 du mémoire, il est question de «sauvegarde à établir». Certains craignent qu'il y ait là risque de censure gouvernementale. La Ligue se dit d'accord avec les dangers d'une telle censure car elle peut porter atteinte à la liberté. Elle préconise donc la mise sur pied, dans un premier temps, «d'une sorte de corps consulaire qui évaluerait la situation et suggérerait des changements et ensuite, la libération des fonds nécessaires à la recherche».

Au chapitre de la diffammation, les intervenants sont d'accord pour que le débat qui se fait au Manitoba ait son parallèle au Québec.

QUÉBEC MULTI-PLUS
Claudel Toussaint, coordonnateur
Sophie Therrien
Sandy Yep

Avant de commencer leur présentation, les jeunes représentants de cet organisme ont fait part de leur désir d'intervenir lors d'audiences comme celles-ci mais qu'à cause des délais trop courts, ils ne pourraient remettre un rapport que lors de consultations ultérieures.

Organisme mis sur pied dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse et né d'un projet du ministère des Communautés culturelles et de l'immigration du Québec, Québec Multi-Plus a pour mandat «de sensibiliser le personnel des différentes institutions du réseau public et para-public québécois aux apports positifs des communautés culturelles au Québec». Monsieur Toussaint voit dans leur démarche une sorte de lien «par ricochet» avec les communications «car ils travaillent à améliorer le service à la clientèle. Tout comme les médias, ils jouent un rôle d'éducateur d'une part et d'intégrateur de l'autre part.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Québec Multi-Plus précise qu'il travaille au niveau des attitudes, comme par exemple le niveau de fréquentation d'une institution.. Par ses interventions auprès de la clientèle de ces institutions, dit-il, il veut amener les gens à poser des questions sur les communautés culturelles. «Pour palier à ce manque d'empathie», les représentants de l'organisme essaient de «démystifier le problème et de le rendre plus abordable, plus questionnable. Leurs outils: Intervention théâtrale, quiz, corde à linge, vidéos, films, conférences, kiosques, services de consultation.»

Quant à la question de démystifier les inquiétudes des gens, les intervenants expliquent qu'il s'agit «d'inquiétudes sur l'avenir d'un Québec multiculturel, sur le chômage, sur l'option linguistique des groupes d'immigrants, sur les quotas d'immigration».

En ce qui a trait à l'attitude multiculturaliste de Québec Multi-Plus, ces derniers la disent «calculée» car ils croient en «l'apport économique, social et culturel des communautés au Québec.»

Quant à la question de savoir en quoi le fait qu'ils soient un organisme de jeunes peut collaborer à leur travail de communicateurs, ils répondent que «dans leur travail de communicateurs, c'est l'originalité à faire passer les contenus qui compense à leur jeunesse».

Finalement, ces jeunes croient que l'émission *Arrimage* est une excellente émission car disent-ils, «elle valorise les membres des communautés culturelles, parce qu'ils y participent et y contribuent.»

FÉDÉRATION DES GROUPES ETHNIQUES DU QUÉBEC INC. (FEGEQ)
Kévork Baghdjian, président

Cette intervention porte essentiellement sur l'intention de la direction de Radio-Québec de supprimer la série *Arrimage* de sa programmation.

La Fédération déplore cette décision et qualifie de «fallacieux» les prétextes invoqués par Monsieur Girard, président-directeur général de Radio-Québec, quand au bien-fondé de ses intentions. Dans sa communication, Monsieur Baghdjian souligne le «rôle vital de rapprochement que cette émission était appelée à jouer, tant au service des communautés culturelles que de la société d'accueil.»

Il ajoute que, «loin d'enfermer les communautés dans un ghetto, cette émission jouait un rôle d'information» et termine en affirmant que: «...supprimer *Arrimage* au lieu de multiplier les émissions du genre, reviendrait à condamner au silence les communautés culturelles et à les "ghettoïser" au détriment de toute la société québécoise.»

La FEGEQ endosse les quatre recommandations du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, avec une réserve cependant quant à l'emploi du qualificatif «visible» à l'article 3 qu'elle considère comme péjoratif et comme étant «la consécration même d'un racisme hélas très visible».

<u>Période de questions</u>

En réponse aux questions des membres du Conseil, Monsieur Baghdjian explique que la FEGEQ a maintes fois présenté de tels mémoires mais sans grand résultat. Il se dit sceptique face à la proposition de certains autres organismes de former un comité interministériel qui puisse élaborer des moyens concrets pour améliorer la présence des communautés ethniques dans les médias. Selon lui, «c'est la meilleur façon de noyer un problème» et il ajoute: «nous croirons en l'efficacité des gestes quand les gestes porteront leurs effets... le temps est venu de passer aux actes.»

Face à cette remise en question de la nécessité de maintenir *Arrimage*, Monsieur Baghdjian ne jette aucunement le blâme sur cette attitude de polarisation des groupes ethniques en faveur ou contre *Arrimage*, ni sur la direction de Radio-Québec, ni sur le gouvernement. Il ne fait que réitérer la

position de la Fédération en faveur d'une politique non seulement de compromis mais aussi d'une politique réaliste. «La raison nous dicte de nous rallier à la majorité», d'où la reconnaissance du fait français au Québec. Il ne manque plus aux groupes ethniques que la liberté de parole pour se faire connaître des Québécois.

CARREFOUR LATINO-AMÉRICAIN
Père Marcel Quirion, président du conseil administratif

Dans son témoignage, le père Quirion insiste beaucoup sur les relations interpersonnelles. Selon lui, tous les problèmes découlent du fait qu'on ne s'intéresse pas à l'autre. Aussi, dit-il, «les mass médias deviennent le plus important moyen de communication et la plus merveilleuse plate-forme pour que les citoyens puissent se connaître.»

Ici, il divise les médias en deux catégories: «Les grands, qui ont une politique, une programmation, mais se préoccupent d'abord de l'intérêt économique plutôt que de l'intérêt culturel. Les petits, journaux de quartier, journaux ethniques, télévision ethnique qui ont peu ou pas de moyens physiques, techniques et financiers pour fonctionner.»

Il fait aussi un lien entre le fait que «dans les médias on s'intéresse à l'aspect folklorique de ces groupes plutôt qu'à leur vie profonde» et le fait que «l'on se nourrit plus facilement de préjugés que de vérités.»

Croyant que les groupes ethniques ont leur part de responsabilité dans ce débat, il leur suggère de «croire en eux, croire en la compréhension du Québécois, croire à l'ouverture des mass médias, à son intérêt et à ses efforts pour les faire connaître, offrir des solutions, produire de la qualité...»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, le père Quirion précise que les sessions organisées avec des journalistes d'ici, afin de les intéresser à leur cause, ont permis de faire partager l'expérience de chacun au groupe et surtout de voir comment le Latino-Américain voit son pays avec le recul. «Malheureusement, le groupe a diminué parce que quatre d'entre eux sont partis en Amérique du Sud et que les grands éditorialistes ont moins de temps libre.»

Quant à la communication inter-groupes, le Père Quirion souligne que c'est difficile parce qu'ils sont nombreux et qu'ils ont des cultures différentes. Aussi, dit-il, «c'est pour cela qu'ils ont besoin d'un objectif concret pour s'unir.»

À la question de produire une qualité supérieure, le père Quirion mentionne que les petits médias ont besoin d'instruments techniques supérieurs pour ce faire.

Finalement, selon le Père Quirion, le rôle des commanditaires face aux grands médias est certes très important mais la publicité est souvent méprisante pour les minorités ethniques quand elle n'est pas simplement raciste.

À TITRE PERSONNEL
Nadia Alexan

Se présentant comme un exemple vivant de la frustration que ses compatriotes et nombre de communautés ethniques, notamment les communautés visibles, entretiennent à l'endroit des médias de masse, Madame Nadia Alexan s'est lancée dans une vive critique de ces médias, de leurs dirigeants et de leurs journalistes.

Dans un premier temps, Madame Alexan a établi un parallèle entre la situation que vivent présentement les minorités visibles au Québec, tout comme dans le reste du Canada, avec celle qu'ont vécue les Québécois, il y a vingt ans. Les francophones, dit-elle, étaient systématiquement exclus des postes de commande dans les entreprises anglophones sous prétexte d'incompétence. Aujourd'hui, selon elle, on utilise ce même genre d'argument pour écarter les minorités visibles des médias. Elle ajoute que le rapport Deaudelin démontrait d'ailleurs que le personnel des médias ainsi que les thèmes priviligiés par les médias étaient jusqu'à maintenant demeurés largement ethnocentriques. La grande majorité des journalistes sont complètement ignorants, va jusqu'à dire Madame Alexan, de la nature multiculturelle de la société urbaine canadienne. Elle ajoute que les représentants des médias sont sur la défensive et refusent d'assurer un leadership dans l'amélioration des relations raciales au Canada.

Pour elle, la participation des médias à l'évolution des mentalités vis-à-vis les minorités visibles est cruciale. Les opinions que se font les Canadiens et les valeurs qu'ils véhiculent, explique-t-elle, proviennent en grande partie de ce qu'ils voient à la télévision, de ce qu'ils entendent à la radio ou lisent dans les journaux et revues. Malheureusement, dit-elle, les minorités visibles sont présentées négativement, comme des mendiants sans éducation qui viennent voler les emplois des Canadiens. Ceux-ci ne savent pas, cependant, d'affirmer Madame Alexan, que chaque immigrant crée cinq emplois additionnels: la vitalité et l'énergie au travail des immigrants sont largement ignorées. Les journalistes des grands médias, ajoute-t-elle, mettent l'emphase sur les différences plutôt que sur les ressemblances qui existent entre les gens de différentes races.

Madame Alexan se lance ensuite dans une critique virulente sur la façon dont la presse nord-américaine rend compte des pays du tiers monde. On n'en parle que lorsqu'il y a une crise grave, une calamité aux proportions

démesurées, ou lorsqu'il y a une guerre ou un coup d'État. Jamais, cependant, n'en parle-t-on, pour expliquer à fond une situation et décrire le courage de ces peuples devant l'adversité et l'entraide et la coopération qui existe chez les citoyens de ces pays.

L'image négative, soutient-elle, que galvaudent les médias sur les minorités visibles conduit à augmenter la marginalisation traditionnelle de ces groupes et leur sens d'aliénation et d'hostilité parce qu'ils sentent qu'ils n'ont aucune place dans la société qu'ils ont choisie comme leur nouvelle patrie.

Citant en exemple le sort que la presse et, par voie de conséquence, la population réservent aux immigrants d'origine arabe à cause très souvent, selon elle, de reportages biaisés sur les événements qui se déroulent au Moyen-Orient en prenant pour acquis tout ce qui vient de Washington et sans même jamais tenter d'expliquer les causes du problème, Madame Alexan a mis en garde contre la montée d'un racisme qui sera difficile à contrôler. Cela, dit-elle, les immigrants arabes l'ont compris et en sont à ce point traumatisés qu'ils ont souvent tendance à cacher leur origine en prétendant qu'ils sont originaires du Mexique, d'Espagne, de Grèce ou d'Italie. C'est un jour sombre pour le Canada, s'est exclamée Madame Alexan, lorsque des membres d'une communauté sont à ce point désespérés qu'ils sont prêts à trahir leurs origines.

Recommandations

Madame Alexan formule cinq recommandations:

1. Il n'est plus temps pour des comités d'étude. Le gouvernement doit légiférer pour promouvoir la discrimination positive en faveur des minorités visibles;

2. Quelqu'intérêt que puisse présenter des émissions du type Arrimage, il faut créer des émissions d'intérêt général ("situation comedies") où, sans prêcher il est possible de faire prendre conscience au public de ses préjugés. Elle cite en exemple la populaire série américaine All in the family;

3. Le Conseil de presse du Québec devrait avoir plus de dents et faire preuve de plus de mordant quand il reçoit des plaintes portant sur la discrimination raciale que font certains médias. Aussi, il devrait y avoir au moins un représentant des minorités visibles sur ce conseil;

4. Il devrait y avoir des représentants des groupes ethniques sur les conseils d'administration ou de gestion des grands médias;

5. Le gouvernement devrait instituer un fonds spécial pour la formation de journalistes issus des minorités visibles et les journalistes et les éditorialistes professionnels devraient, de temps à autre, participer à des sessions spéciales pour leur faire prendre conscience de la réalité que vivent les minorités.

Période de questions

Au cours de la période de questions qui a suivie, Madame Alexan en a profité pour insister sur le fait que tant que le gouvernement ne légiférera pas sur le concept de la discrimination positive, il n'y a rien qui va changer.

En réponse à certaines questions, elle a précisé davantage sa critique du Conseil de presse du Québec qui devrait, selon elle, se faire le «chien de garde» contre le racisme qui se pratique dans les mass médias.

Enfin, elle a expliqué qu'elle croyait difficilement que les journalistes professionnels qui sont issus de communautés culturelles puissent se regrouper ou se former en association compte tenu de leur nombre réduit.

LA COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE AU CANADA
Tho Le Ngoc

Dans sa présentation, Monsieur Tho Le Ngoc reconnaît le caractère multiculturel de la société québécoise et le rôle primordial des communications à refléter cette réalité et ainsi permettre à chaque individu de vivre en harmonie avec les autres.

Il souligne le fait qu'à l'intérieur de leur communauté, les Vietnamiens sont bien informés par un bulletin d'information mensuel, ainsi que des programmes télévisés et radiodiffusés, mais, selon lui, ils n'arrivent pas à établir de communications intercommunautaires car, dit-il, «les médias privés ont leurs clientèles propres». Aussi il déplore le manque de programmes gouvernementaux aptes à solutionner ce problème. Dans le même cheminement de pensée, il suggère au Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, la mise sur pied d'un magazine ou d'émissions télévisées ou radiodiffusées qui reflètent toutes les communautés culturelles et en donnent une image globale.

Il voit donc la nécessité d'une émission comme *Arrimage* à Radio-Québec, car elle rejoint cet objectif éducatif.

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil au sujet de cette quasi absence des communautés culturelles dans la grande presse, Monsieur Tho Le Ngoc réitère sa position à l'effet que chaque «magazine» doit élargir sa clientèle en accordant plus d'importance aux communautés culturelles.

D'autre part, la communauté vietnamienne croit que chacun a un effort à fournir en termes de contribution à l'information de la société québécoise. Leur effort, c'est une partie de cette contribution, disent-ils, mais il y a aussi celui du gouvernement et de la presse en général.

En ce qui a trait au rôle que devrait jouer une organisation comme le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, Monsieur Tho Le Ngoc croit qu'une telle organisation devrait mettre sur pied une source d'information régulière qui reflète toutes les communautés et travaille en étroite relation avec elles. Par ailleurs, il ne sait pas si une telle organisation

existe déjà, ni comment concrétiser ce projet, mais il croit cette activité souhaitable afin de refléter le caractère multiculturel de la société québécoise.

LE CENTRE UNI DE LA COMMUNAUTÉ CHINOISE DE MONTRÉAL
Henry Chentsiau Hum, président
John Chan, directeur
Chung-Foon Lee, directeur
Ken Wong

Dans leur texte de présentation, les représentants de la communauté chinoise ont abordé de façon assez rapide la question des communications pour traiter plus longuement de questions reliées à l'immigration.

En ce qui a trait aux communications, ils ont insisté sur le rôle unificateur des médias. Ils ont dit croire fortement que les activités culturelles ethniques servent de pont aux échanges culturels. En ce sens, ils ont dit regretter que le gouvernement québécois n'avait pas fait tout ce qu'il aurait dû faire et ils ont souhaité que le gouvernement prenne une part plus active pour que les médias transmettent davantage les messages des communautés.

Recommandations

En ce sens, ils ont formulé trois recommandations au gouvernement:

1. Leur premier objectif étant de permettre aux groupes ethniques de mieux se connaître les uns les autres et de mieux communiquer entre eux, ils suggèrent que le gouvernement aide les groupes ethniques à publiciser leurs émissions et leurs activités par les médias notamment électroniques;

2. Ils soumettent aussi que le gouvernement devrait améliorer son aide financière de façon à permettre aux communautés culturelles de faire de la promotion et de diffuser des documents auprès du public;

3. Enfin, la communauté chinoise dit souhaiter que le gouvernement mette sur pied un volet spécial dans les nouvelles télévisées de façon à présenter des facettes des communautés culturelles au grand public ainsi que leurs activités.

Immigration

La présentation des représentants de la communauté chinoise de Montréal a surtout porté sur le dossier de l'immigration. À ce sujet, ils ont soumis que le gouvernement du Québec assouplisse ses critères de façon à permettre aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus de faire venir leur famille immédiate et lointaine.

Ils ont insisté sur le fait que les Chinois sont très disciplinés et respectueux d'eux-mêmes. Ils n'aiment pas dépendre du bien-être social. Nous espérons sincèrement, ont-ils dit, que Madame la Ministre Robic étudiera nos propositions et que le gouvernement y répondra positivement de façon à améliorer la vie des gens et à permettre aux familles de ne plus être séparées plus longtemps.

Période de questions

Les membres du Conseil ont tenté, au cours de la période de questions, de mieux cerner les besoins de la communauté chinoise de Montréal en matière de communications.

C'est ainsi que les représentants du Centre uni ont expliqué qu'ils avaient un journal qui était publié à tous les deux ou trois mois à 2000 exemplaires. Ce journal n'a que très peu de publicité. On n'a pas beaucoup cherché à avoir des commanditaires, expliquent-ils. Cependant, ils trouveraient, en réponse à une question directe, que ce serait une bonne chose si le gouvernement achetait de la publicité dans leur journal.

Plus que tout cependant, c'est la problématique de l'immigration et de la survie de la communauté chinoise qui a refait surface au cours de la période de questions.

Selon les représentants de la communauté chinoise, les jeunes sont de moins en moins trilingues, i.e. chinois, anglais et français, pour ne devenir plus que bilingues. La nouvelle génération est en train de perdre la culture chinoise. Peut-être est-ce d'une école spéciale dont ils auraient besoin où les jeunes pourraient apprendre aussi la culture chinoise et la langue de leurs ancêtres. Seule une immigration plus importante des leurs permettrait d'assurer la survie de leur culture et de leur langue. Déjà les restaurants chinois ont de la difficulté à recruter du personnel, surtout aux cuisines...

RADIO CENTRE VILLE SAINT-LOUIS INC.
Ricardo Déchent
Marie Néméh

En début d'exposé, Marie Néméh de Radio Centre Ville résume la situation des communautés culturelles en exposant que la représentation des communautés culturelles dans les médias est «quasi-inexistante». Elle dépeint les médias comme étant le reflet d'une société «qui tend à se fragmenter: chacun à sa place et dans un cadre bien précis: les "ethnies", les minorités sexuelles, l'âge d'or, la jeunesse, les femmes, etc.».

S'opposant à cette pratique, elle préconise une «représentation équilibrée des communautés culturelles au sein de ceux qui traitent l'information.»

Parlant ensuite des médias ethniques, la représentante de Radio Centre Ville déclare: «Loin d'encourager la "ghettoïsation", ils répondent à des besoins précis d'information et d'intégration soit: la nécessité pour les nouveaux arrivants d'obtenir des informations dans leur langue afin de mieux s'intégrer; la nécessité du maintien des langues et cultures d'origine afin d'éviter l'acculturation et l'assimilation; projeter la réalité.». Forte de son expérience, Radio Centre Ville croit que «la communication entre groupes ethniques est indispensable car elle fournit à ses membres un moyen de sortir de l'isolement par l'implication.».

En conclusion, cet organisme de radio communautaire, déplore les coupures budgétaires des gouvernements qui ont pénalisé plusieurs médias communautaires et demande aux gouvernements «une répartition équitable de leurs budgets d'information dont le quart devrait être consacré à la communication et l'information dans les langues autres que le français et l'anglais.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Radio Centre Ville précise qu'il revient au gouvernement de définir les modalités quant à la participation des membres des communautés culturelles dans les grands médias.

En ce qui a trait à l'excuse utilisée par plusieurs organismes face au recrutement de journalistes et professionnels des médias au sein des communautés culturelles, soit «nous annonçons les postes mais nous n'avons pas de

demande», Madame Néméh affirme que «la demande ne s'adresse pas là où il faudrait, c'est-à-dire, au sein des organismes et médias ethniques.».

Par ailleurs, le contenu de cette présentation dénonce l'absence du quart de la population de Montréal dans les médias. On parle de xénophobie. Mais un des membres du Conseil demande «s'il ne serait pas possible de penser davantage aux causes quant à ces préjugés des patrons, des employés, des utilisateurs tels, les préjugés syndicaux, les préjugés de marketing etc., avant de recourir à un moyen aussi redoutable que la discrimination positive imposée par des lois proportionnelles?» Monsieur Déchent de Radio Centre Ville croit qu'une image est véhiculée par les médias actuellement et que cette idée d'imposer des quotas peut être envisagée comme faisant partie d'une solution plus globale.

Quant aux médias qui, en général, cherchent à rejoindre une grosse part du marché, de l'avis de Monsieur Déchent, cette pratique est dangeureuse car elle favorise une couverture plus superficielle d'une information davantage nationale qu'internationale. De cette ignorance, dit-il, pourraient découler des conflits qui coûteraient très cher à l'État et c'est une des choses à prévoir.

Dans un autre ordre d'idées, Radio Centre Ville se perçoit d'abord comme un outil d'information et non pas comme une école de médias.

Finalement, en ce qui a trait au financement des médias ethniques, Radio Centre Ville suggère qu'en lieu et place d'un programme de subventions, on alloue aux médias ethniques une partie statutaire du budget du ministère des Communications du Québec.

BLACK THEATRE WORKSHOP
Clarence Bayne, executive director

Monsieur Bayne a d'abord tenu à expliquer que sa présentation débordait le simple cadre du Black Theatre Workshop et qu'elle se voulait plutôt représentative de toute la communauté noire du Québec.

Il a de plus voulu faire comprendre aux membres du Conseil qu'on ne saurait aborder la question des médias et des communications en relation avec la communauté noire sans faire l'analyse de l'ensemble de la société québécoise et canadienne. Les médias et leurs représentants, explique-t-il, sont le produit de la société, de ses lois, de ses règlements, de ses institutions. Ils sont à la fois le produit et le reflet de la société. Si on ne la change pas, on ne changera pas, a-t-il ajouté, la façon dont les médias voient et interprètent les choses.

Selon Monsieur Bayne, la communauté noire qui, selon ses données, compte entre 80 000 et 90 000 membres au Québec voit notre société divisée en quatre solitudes: les anglophones, les francophones, les blancs allophones et les minorités visibles. À son avis, cependant, la situation au Canada et au Québec évolue rapidement vers la création de deux nouvelles solitudes: les blancs et les minorités visibles composées des noirs, des asiatiques et des ressortissants de pays du tiers monde.

Monsieur Bayne critique l'approche du gouvernement: en général, les gouvernements québécois précédents décourageaient la croissance de toute culture autre que française. Québec, dit-il, a jusqu'à présent choisi de ne faire de compromis qu'avec les minorités anglo-saxonnes et, tout récemment, avec les minorités européennes. Il y a là, de dire Monsieur Bayne, la vision d'un Québec et d'un Canada façonnés par les conflits entre deux peuples colonisateurs et cela empêche d'avoir la vision plus large d'un Québec et d'un Canada ouverts à toutes les minorités.

Cette émergence de deux nouvelles solitudes, les blancs et les minorités visibles, se réflète, soutient Monsieur Bayne, dans les disparités sociales, économiques et politiques de la société. Les sociétés canadienne et québécoise ont constamment considéré que les minorités visibles étaient les moins acceptables, dit-il. Même s'il ne va pas jusqu'à dire que cette communauté blanche est monolitique, Monsieur Bayne croit que les réflexes moraux traditionnels et les impératifs politiques transmis de génération en génération dans les

sociétés canadienne et québécoise maintiennnent un système qui sert les intérêts des blancs.

Ses critiques sont vives à l'endroit du mouvement Alliance Québec. Les responsables de ce groupe de pression a inventé, explique-t-il, le concept de dualité linguistique. Alors que la société s'achemine vers deux nouvelles solitudes, de dire Monsieur Bayne, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle forme de biculturalisme servant d'assise au compromis social et politique qui se forme entre les principaux groupes européens.

La constitution canadienne, soutient Monsieur Bayne, n'avait pas pour objectif de se servir des langues officielles pour diviser le pays. La communauté noire, dit-il, rejette cette division, laquelle confère aux minorités visibles un statut subordonné aux deux groupes principaux.

Recommandations

Monsieur Bayne, au nom de la collectivité noire, recommande au gouvernement les actions suivantes:

1. Si le gouvernement du Québec veut véritablement refléter l'image pluraliste, multiculturelle et multiraciale du Québec, il doit d'abord déclarer constitutionnellement la province comme multiculturelle et multiraciale, et garantir l'égalité des droits aux minorités;

2. Le gouvernement doit, par la suite, créer des institutions chargées de réaliser ce multiculturalisme. Selon lui, les institutions gouvernementales et les organismes culturels, dans un Québec aussi multiculturel, doivent s'ajuster aux nouvelles réalités et aux besoins des minorités visibles ainsi que des autres minorités qui doivent être perçues commes des partenaires à part entière dans la réalisation d'un nouveau Québec encore plus dynamique.

Période de questions

Au cours de la brève période de questions qui a suivi son exposé, Monsieur Bayne a été amené à se prononcer sur les programmes de formation mis sur pied par certains grands médias comme la «Canadian Broadcasting Corporation».

Pour Monsieur Bayne, la faiblesse de tels programmes c'est qu'ils n'emportent pas l'obligation, pour ces médias, d'embaucher les personnes après qu'elles aient fini le cours de formation. Il n'y a pas, a-t-il dit, d'engagement de la part de la CBC, il n'y a pas, et c'est là le plus important, de programme pour changer l'attitude de la société pour mieux refléter la réalité des minorités.

Citant l'exemple du Black Theatre Workshop, qui existe depuis seize ans et qui jouit d'une certaine notoriété, Monsieur Bayne a expliqué, pour bien démontrer qu'il faut plus qu'un petit cours de formation sans conséquence pratique, que les réseaux français ou anglais de Radio-Canada ou un autre organisme de communication privé ou public n'y avait jamais fait appel pour mettre sur pied un projet d'émission, de film ou d'une série d'émissions. Mieux, on ne nous a même jamais demandé notre avis. Cela, dit-il, donne une idée de la façon dont la «CBC», entre autres, fonctionne.

COMITÉ POUR LA PRÉSENCE ET LA VISIBILITÉ DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES À RADIO-QUÉBEC
Fatima Houda-Pépin, présidente du Centre maghrébin de recherche et d'information (CMRI)
Claude Champagne, du secteur des communications du Centre St-Pierre
Paulo Cabrita, du Centre portugais de référence et promotion sociale

---

Dans son mémoire, le comité définit Radio-Québec en tant qu'entreprise de Radio-télévision éducative, comme étant «la seule télévision francophone à avoir assuré la présence et la visibilité des communautés culturelles à son écran». Aussi tente-t-il d'expliquer la disparition d'une émission comme *Arrimage*.

On fait ici mention des raisons invoquées par la direction de Radio-Québec, c'est-à-dire la cote d'écoute et le ghetto. Pour ce qui est de la cote d'écoute, le comité s'explique mal cet argument car selon une étude récente de Radio-Québec, «...depuis le début de sa diffusion, l'auditoire d'*Arrimage* est stable et ce malgré les détachements régionaux plus nombreux à l'automne 1985.». Quant à «l'alibi de ghetto», le mémoire le présente ici comme étant «une arme à double tranchant», car, dit-il, «s'il fallait invoquer le syndrome du ghetto pour écarter systématiquement tout ce qui est spécifique, on serait en droit de se demander si Radio-Québec n'est pas un ghetto en comparaison avec le reste des télévisions canadiennes et américaines.».

En réponse aux «solutions de rechange» proposées par la direction de la programmation de Radio-Québec, dont «l'intégration de la dimension ethnique» dans sa programmation et «la folklorisation des communautés culturelles», le comité prend position en faveur de la présence et de la visibilité des communautés culturelles à Radio-Québec et affirme qu'*Arrimage* ne devrait pas être supprimée car elle était «la seule émission d'expression française à traiter de la dimension multiculturelle et interculturelle du Québec et à préparer les mentalités aux changements qui s'opèrent dans la configuration démographique et socioculturelle du Québec.»

Recommandations

Le comité recommande à Radio-Québec de

- «respecter le principe fondamental de la présence et de la visibilité des communautés culturelles..»;

- «reconduire dans sa programmation régulière ...une émission...du genre d'*Arrimage* qui traiterait des communautés culturelles du Québec dans une perspective interculturelle et éducative»;

- «intégrer la dimension multiculturelle dans l'ensemble de la programmation régulière afin de refléter la réalité socioculturelle du Québec»;

- «manifester une volonté réelle à l'égard de la préoccupation multiculturelle et interculturelle et cesser de concevoir les communautés culturelles comme un ghetto»;

- «assurer l'embauche et la visibilité des professionnel(le)s des communications issu(e)s des communautés culturelles non seulement à l'écran de Radio-Québec mais aussi dans les services connexes comme la publicité et les relations publiques.».

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, le Comité précise que la correspondance qu'il a établie avec le président-directeur général de Radio-Québec n'a rien changé puisque Monsieur Girard maintient sa position et croit qu'*Arrimage* est une émission ghetto et qu'il faut la supprimer même si le comité a démontré qu'il ne s'agissait pas de décloisonner mais plutôt de répondre à un besoin spécifique de la programmation.

Si on cherche d'autres raisons possibles que celle du ghetto pour expliquer la disparition d'*Arrimage*, le Comité avoue que cette émission coûte plus cher que *Téléservice*, par exemple, parce que les équipes doivent se déplacer, aller dans les différents milieux. Mais cela n'empêche pas, disent les membres du comité, le Ministre Richard French de maintenir sa position sur cette idée de ghetto. D'autre part, si on se penche sur la question des plaintes, on ne sait pas si une telle documentation existe et de toute façon Monsieur Girard a même fait l'éloge de cette émission dans une lettre du 12 mai 1986.

En ce qui a trait au maintien d'*Arrimage*, le Comité ne parle pas de maintenir cette émission avec le même budget, la même équipe et les mêmes coûts. Il ne prétend pas dire aux décideurs quoi faire spécifiquement. Il leur laisse le choix. Ce qui intéresse ses membres, c'est de s'occuper des questions de fond.

Par ailleurs, une bonne approche en termes de type d'information à traiter en termes de contenu serait justement une émission du genre d'*Arrimage* et, dans son mémoire, le Comité l'exprime ainsi: «..elle se distingue par la nature de son contenu spécifique, la profondeur du traitement et par la possibilité de donner la parole aux gens et aux groupes dans leurs milieux de vie et de travail, sans distinction de langue, de race ou de religion.». Selon lui, une émission comme *Téléservice* peut aider, mais les interventions sont trop courtes.

Finalement, le comité déplore le «manque de volonté réelle» de la part de Radio-Québec. Aussi, dit-il, «les gens qui travaillaient sur *Arrimage* se cherchent du travail ailleurs.».

L'ASSOCIATION ITALIENNE DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET FAMILLES

Luciano Del Negro
Luciano Mascharro

Monsieur Del Negro divise son exposé en trois grands points. D'abord, il souligne le manque de visibilité des communautés culturelles au sein des médias et plus particulièrement au sein de la presse francophone. Il croit que les médias ont le devoir de refléter la réalité multiculturelle, multiraciale et multi-ethnique du Québec et non pas d'en reproduire une image «blanchie».

Ensuite, il dénonce le fait que les médias mettent davantage l'accent sur le côté folklorique et stéréotypé des communautés culturelles.

Aussi met-il en garde la société «de répéter les erreurs du passé en ne tenant pas compte de l'apport des communautés culturelles dans l'ensemble de la vie économique, politique et sociale.»

Finalement, Monsieur Del Negro note l'absence de représentativité des communautés culturelles au sein de la fonction publique québécoise, ce qui «contribue à perpétuer une image déformée de la réalité.»

Recommandations

L'Association italienne des travailleurs immigrés et leurs familles formule quatre recommandations:

- qu'un comité soit établi, comme par exemple, le Conseil des communautés culturelles en relation avec la Commission des droits de la personne et que ce comité puisse règlementer l'accès à l'égalité en emploi en ce qui concerne les communautés culturelles;

- qu'il y ait un comité ou un organisme pour surveiller l'application de cette réglementation;

- qu'on apporte une aide financière aux médias ethniques afin de faciliter la formation et l'intégration de journalistes d'origine ethnique;

- que le gouvernement libéral prenne des mesures contre les coupures de Radio-Québec qui est le modèle de la représentativité des communautés culturelles au Québec.

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, les intervenants mentionnent que la réalité des minorités culturelles est plus évidente dans les médias qu'il y a dix ans, bien qu'elle soit faible. Quant à l'attitude de la presse en général, «c'est cette façon de dépeindre le côté négatif plutôt que le côté positif des communautés culturelles qui nous dérange», de dire les représentants de l'association, «et on aimerait que ça change de manière un peu plus radicale.»

Quant à la représentation folklorique des communautés culturelles, l'association reconnaît par exemple que «les journaux italiens ont leur part de blâme car ils mettent un peu trop l'accent sur le quotidien comme les naissances, les mariages et les mortalités.» D'autre part, ils veulent qu'on leur donne des outils de financement et de formation.

En ce qui a trait au recours au Conseil de presse du Québec qui pourrait peut-être intervenir en matière de présentation discriminatoire des communautés culturelles, l'association préfère s'en tenir à ce qu'elle connaît, avouant ignorer le fonctionnement du Conseil de presse du Québec.

SOS-RACISME
Hamid Laidaoui, responsable de l'information
Stewart Istvanffy
Bernard Barbera

N'ayant pas eu le temps de produire un document élaboré, le responsable de l'information de cet organisme s'est contenté de répondre aux cinq questions proposées par le Conseil des communautés culturelles.

À propos de l'image véhiculée par les médias, Monsieur Laidaoui parle d'une image «monolithique», omettant la réalité pluraliste du Québec.

Sur le rôle des institutions publiques et privées, il note une certaine volonté politique dont «l'action tarde à se concrétiser», par exemple au niveau de l'émission *Arrimage*, à Radio-Québec, que l'on devrait chercher à améliorer plutôt que de la faire disparaître car elle donne une image exacte des minorités ethnoculturelles. Il suggère aussi à ces institutions d'éviter le «népotisme et le clientélisme» et recommande au secteur privé de «tenir compte de l'apport économique de la population ethnique dans la région métropolitaine» par un processus d'intégration de cette réalité dans leurs médias.

Quant à la question de représentation équitable des professionnels ethniques dans les communications, Monsieur Laidaoui souhaite que l'expérience de CBC en ce sens, s'étende aux autres grandes stations afin qu'elles accordent à ces professionnels «une chance égale de se faire valoir».

D'autre part, l'intervenant suggère, outre les moyens matériels, deux façons d'améliorer la circulation de l'information soit «un échange d'article avec les médias nationaux» et la réservation «d'une page aux rédacteurs des différents journaux ethniques dans les quotidiens nationaux .»

Finalement, Monsieur Laidaoui reconnaît le besoin vital d'une émission centrée sur les communautés culturelles car, dit-il, «nous considérons que les médias d'information doivent refléter la réalité d'un peuple dans toutes ses composantes culturelles.»

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil sur le rôle des associations et organismes culturels, les intervenants de SOS-Racisme estiment qu'il appartient aux organismes ethno-culturels de faire connaître leurs journalistes et professionels aux grands médias. D'autre part, disent-ils, «il faut créer une forme d'enthousiasme, une dynamique qui fera en sorte d'intéresser les grands médias à leur réalité sans pour autant s'y résigner.» Puis ils reviennent sur l'importance d'éviter le népotisme et le «clientélisme».

En ce qui a trait aux moyens à privilégier pour changer la situation, les intervenants de SOS-Racisme ne prétendent pas imposer une directive à la société. Monsieur Laidaoui fait mention dans son mémoire de la force économique des groupes ethniques. «Il y a là une clé pour le progrès car lorsque par exemple les Montréalais vont se rendre compte de cette réalité, ils ne pourront plus les (groupes ethniques) ignorer». Mais au dire de Monsieur Laidaoui, c'est une question de communication car «si nous n'avons pas de gens qui savent s'adresser aux groupes ethniques dans les grands médias, cela ne sera pas possible. Un autre exemple, c'est la publicité gouvernementale qui persiste à donner une image blanchie et francophone du Québec.»

Le monde des médias étant entièrement syndiqué, exception faite du personnel cadre, le Conseil a cherché à connaître le degré de syndicalisation des groupes ethniques. Les représentants de SOS-Racisme disent ne pas avoir poussé leur réflexion très loin dans cette direction, bien qu'ils soient en contact avec plusieurs représentants syndicaux, qui sont eux-mêmes intéressés à voir comment le syndicalisme va se développer dans l'avenir chez les communautés culturelles.

Afin que les communautés culturelles aient une plus grande place dans les médias, SOS-Racisme tente de sensibiliser les médias sur le racisme. Par exemple, ils ont fait venir un conférencier de renom comme Harlem Désir. Ils préparent aussi une grande fête de l'amitié pour l'automne.

À la suggestion d'un des membres du Conseil de créer une agence de presse spécialisée dans le traitement de l'information culturelle qui pourrait procurer une certaine forme d'auto-financement, SOS-Racisme répond que «la chose ethnique ne peut pas se vendre facilement comme par exemple la chose scientifique ... on ne peut pas mettre ça sur le marché comme une denrée quelconque.»

LES PRODUCTIONS MULTI-ETHNIQUES
Milton Winston, président
Marie Griffith, vice-présidente

Dans un premier temps, Monsieur Winston, originaire de Brooklyn, N.Y. , explique combien le racisme au Québec n'est rien à comparer à ce qui se passe aux États-Unis, pour l'avoir vécu.

Président d'une association qui regroupe environ 25 réalisateurs de télévision sur câblovision, il s'est impliqué dans la télévision payante pendant 15 ans et il est le réalisateur de deux émissions. Selon lui, c'est en atteignant un haut niveau de qualité que lui et plusieurs autres ont réussi à mettre sur pied une chaine sur le câble, entièrement faite par et pour les groupes ethniques. C'est en partant d'actions positives que l'on arrive à quelque chose, dit-il. «Si on ne sait rien faire, le gouvernement ne peut pas nous aider», a-t-il conclu après avoir fait état des nombreuses démarches et représentations de son association auprès du CRTC et des gouvernements fédéral et provincial.

Vient ensuite Madame Griffith, vice-présidente des Productions Multi-Ethniques, directrice de la programmation à CHCR FM, réalisatrice de l'émission *La voix hellénique* sur le câble. Elle parle de la question du racisme évoquée par la plupart des autres intervenants. Elle dit que n'étant pas une minorité «visible», elle n'a pas eu à vivre cette expérience, sauf, quand elle a immigré, à cause de la langue. Elle ajoute que c'est là qu'elle a compris que le facteur «langue» y était pour beaucoup dans le rapprochement et l'intégration des minorités ethniques.

Quant au rôle des médias, elle le voit comme en étant un d'intégration de la réalité pluraliste du Québec tant au niveau du personnel (par exemple, les animateurs et techniciens à la télévision), qu'au niveau du contenu et elle ajoute: «Je ne veux pas profiter du fait que je suis membre d'une communauté ethnique pour exiger des choses comme une rubrique spécialisée dans un grand quotidien ou un temps d'antenne exclusif sur une des grandes chaînes de télévision.»

Ensuite, sur la question d'*Arrimage*, elle se dit en désaccord avec le communiqué de presse qui présente cette émission comme étant «la seule émission à assurer une présence substantielle des communautés culturelles non seulement à Radio-Québec, mais dans tout le réseau francophone de

télévision du Québec», faisant allusion aux émissions qu'elle réalise sur le câble. Elle se dit par contre d'accord avec l'idée de remplacer *Arrimage* par l'intégration de la réalité ethnique dans des émissions comme *Téléservice* et *Parler pour parler,* qui passent à une heure de forte écoute.

Finalement, elle dénonce l'attitude du gouvernement qui «en nous habituant à vivre de ses subventions, nous garde dans un ghetto». Elle suggère donc aux ethnies de chercher les solutions entre eux afin de rendre leur service (au niveau des médias) plus valable commercialement, donc plus vendable, car elle croit qu'il serait alors possible de bénéficier des budgets alloués par le gouvernement à la publicité.

Période de questions

Étonné de la qualité de certaines émissions sur le câble comme la série sur le festival de San-Remo à *Télé-Italia,* un des membres du Conseil demande s'ils n'auraient pas des données statistiques sur les cotes d'écoute de ces émissions. Madame Griffith dit qu'ils ont justement fait un sondage récemment dont les résultats démontrent qu'outre les Italiens et les Portugais, il y a un pourcentage impressionnant d'anglophones et de francophones qui regardent ces émissions. (Elle dit pouvoir fournir ces chiffres).

Quant à la publicité que l'on retrouve ici au Québec, elle est fabriquée chez nous mais aussi à Toronto et aux États-Unis. Monsieur Winston croit qu'il n'y a pas de contrôle quand au contenu raciste de certains messages publicitaires. Cependant, la Commision des droits de la personne peut toujours intervenir si un affront est fait à une race, à une ethnie, en retirant cette publicité du marché, dit-il.

D'autre part, Monsieur Winston ne croit pas que les grands réseaux de télévision tentent d'occuper le temps d'antenne par des films ou des spectacles, au détriment des minorités. Selon lui, c'est une question de niveau. «Les anglais et les francophones sont ici depuis plus longtemps et ils ne veulent pas être remplacés par les minorités». Mais il ajoute qu'éventuellement, ils vont devoir faire de la place bien que, là aussi, il nous faille laisser faire le temps.

ASSOCIATION DE LA PRESSE ETHNIQUE DU QUÉBEC
Georges Guzmas, membre du conseil exécutif

Monsieur Guzmas se fait ici le porte-parole de l'Association de la presse ethnique du Québec qui existe depuis 23 ans et dont fait partie le journal *Action grecque*. Cette association a deux présidents honoraires, Monsieur Christos Sirros, député et membre du gouvernement du Québec, ainsi que Monsieur Vincent Della Noce, député et membre du gouvernement d'Ottawa.

En début de présentation, Monsieur Guzmas souligne l'apport des groupes ethniques au développement socio-économique des villes canadiennes. «La population des groupes ethniques représente maintenant le tiers de la société canadienne», dit-il, et «elle a besoin des médias ethniques afin de communiquer avec les administrations municipales, provinciales et fédérales dans sa propre langue.»

Toute l'argumentation de Monsieur Guzmas s'appuie sur une recommandation du rapport du Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles, le rapport du CIPACC, publié en 1984. Il cite, à la page 39 du document: «..le CIPACC pense qu'une politique d'ensemble en matière de communications et d'information à l'intention des communautés culturelles soit définie, englobant toutes les mesures isolées et mettant l'accent sur l'obligation pour tous les ministères et organismes gouvernementaux traitant avec ces communautés de l'implanter dans des délais raisonnables. Qu'une enveloppe budgétaire distincte soit dégagée à l'intérieur de chaque direction des communications des ministères ou organismes, aux fins de mettre en application les mesures prévues dans le plan d'action en matière de communications et d'information.»

Monsieur Guzmas ajoute qu'à chaque fois qu'il y a des coupures budgétaires, «ce sont les médias ethniques qui en souffrent.» Par contre, à titre d'exemple, il cite l'Ontario où l'on retrouve cette forme d'information et de publicité gouvernementale dans les médias ethniques. «Hydro-Ontario publie dans ses médias ethniques», «Hydro-Québec: non», dit-il. «Les médias ethniques ont besoin de cette publicité non seulement pour informer leurs membres mais aussi pour survivre», insiste Monsieur Guzmas.

Ce dernier recommande donc «qu'on arrête de faire de l'empaquetage de papier au bureau des fonctionnaires et que le gouvernement prenne des ac-

tions concrètes qui rétablissent la situation des médias ethniques», prenant comme modèle l'Ontario.

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Monsieur Guzmas mentionne que, bien que leur association soit affiliée avec le Conseil de presse du Québec, ils n'ont pas de carte de presse. Ce qui, selon lui, traduit une forme de discrimination. Il précise qu'ils ont une carte de presse de la Fédération de la presse ethnique du Canada dont fait partie l'Association de la presse ethnique du Québec.

Aux questions portant sur les critères sur lesquels le Conseil de presse fonde son action, Monsieur Guzmas se dit dans l'impossibilité de répondre. Il tentera de le faire dans le mémoire qu'il fera bientôt parvenir au Conseil.

D'autre part, sur les coupures de budget affectant davantage les médias ethniques, l'intervenant déclare que «c'est comme ça depuis les huit dernières années et plus particulièrement depuis deux ans avec les changements de ministres et de gouvernement.»

Pour ce qui a trait à l'accès à la publicité gouvernementale, tant fédérale que provinciale, Monsieur Guzmas nous donne ici l'exemple d'un octroi de 1 000$ du gouvernement fédéral: «15% est donné à l'agence de publicité - un autre 17 ou 18% est donné à l'agence qui nous représente à Toronto - quand on reçoit l'annonce de publicité, on nous dit de traduire l'annonce dans notre langue - alors ça coûte cher - 45 cents par mot - plus la mise en page - etc.» Il ajoute que «l'essentiel de la problématique de survie des médias ethniques réside dans cet accès à la publicité gouvernementale et des sociétés d'État, qu'ils ont besoin de l'argent de la publicité.» Selon lui, c'est toujours la même chose qui se passe: «Les journaux de quartier reçoivent des subventions mais les journaux ethniques ne reçoivent rien.»

Finalement, en ce qui concerne les taux de lecture de leurs journaux ethniques, Monsieur Guzmas avance les chiffres de trois cent à quatre cent mille exemplaires à travers le Québec, ce qui pourrait donner un indice de circulation d' un journal par trois personnes.

A TITRE PERSONNEL
Yves Alavo, journaliste et conseiller en communication

Dans son document de présentation intitulé *L'accès des minorités aux communications, premiers jalons vers une société équitable,* Monsieur Alavo offre d'abord sa perception des communications: «Les communications représentent le moyen central et l'axe nécessaire par lequel opérer les correctifs et commencer un possible travail de sensibilisation et de transformation des mentalités.»

Monsieur Alavo cite ensuite différentes lois dont la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec en insistant pour souligner que «ces documents juridiques qui ont préséance sur toute loi énoncent des principes qui garantissent les droits de toutes les minorités et la valorisation du patrimoine multiculturel, tant du Québec que du Canada».

En ce qui a trait aux communications, Monsieur Alavo soutient que les «minorités culturelles sont exclues totalement du système francophone des communications au Québec». À son avis, il s'agit d'une «réalité qui est l'expression des distorsions qui animent une société close qui refuse de se reconnaître comme diverse, multiculturelle et en devenir, illustre une injustice sociale, économique et politique qui handicape profrondément le Québec.» Selon lui, les médias anglophones tels CBC, CTV et The Gazette sont «plus accueillants à la différence». En preuve, il avance les noms de responsable de médias francophones qui seraient obstinément réfractaires à la présence de représentants des minorités culturelles dans leurs médias.

Citant des rapports tels que *L'égalité ça presse* et celui à venir de Messieurs Caplan et Sauvageau -rapports qu'il dit être bien documentés-, Monsieur Alavo fait un constat de non-amélioration de la situation: «...aucune décision administrative, aucune promesse politique tenue. (...) Il n'y a pas d'image et de réalité médiatique vraies au Québec car les minorités sont sous-représentées ou non représentées. (...) Le pluralisme culturel et la diversité socio-politique du Québec sont occultés au profit de l'hégémonie blanche francophone qui génère ainsi un antidote à sa situation minoritaire au Canada.»

Finalement, c'est par une nomenclature très éloquente qu'il décrit sa perception des médias francophones du Québec: «monotonie», «homogénéité du personnel», «potins», «clans», «nombrilisme», «ethnocentrisme». À son avis,

l'intégration des minorités culturelles dans les industries de la communication au Québec bénéficieraient «substanciellement» à l'économie québécoise, tant au niveau de la qualité de production qu'au niveau des cotes d'écoute.

En conclusion, Monsieur Alavo recommande d'abord aux communautés culturelles «d'apporter leur contribution» à travers une meilleure connaissance de leurs droits. Aussi, dit-il, les minorités culturelles doivent non seulement participer mais elles doivent se «présenter à des postes électifs» et, à titre de consommateurs, «ils doivent s'organiser en groupes de pression». Il recommande ensuite au gouvernement «le respect de la loi» en matière de discrimination et de racisme, le respect des programmes d'accès à l'égalité, de mettre en vigueur, enfin, l'article 86.2 de la partie III de la Charte québécoise des droits de la personne qui donne à la Commission des droits de la personne un pouvoir d'enquête et un pouvoir de contrôle.

Période de questions

En réponse aux questions des membres du Conseil, Monsieur Alavo a d'abord reconnu que le problème de représentativité des communautés culturelles ou ethniques dans les mass médias se posait surtout à Montréal puisque nulle part ailleurs au Québec les communautés culturelles ne représentaient une fraction importante de la société.

Par contre, il a volontiers comparé la situation des membres des communautés culturelles et ethniques à celle des femmes. Selon lui, en effet, les membres des deux groupes doivent, pour l'accès à certains emplois ou certains postes, démontrer non seulement qu'ils possèdent les mêmes qualités que les hommes ou les blancs québécois mais qu'ils sont «doublement compétents». Il est même allé jusqu'à dire que les médias, le Conseil du patronat du Québec et même les syndicats trouvaient différents moyens pour présenter à «rabais» la politique de discrimination positive dans l'emploi. On crée de la «désinformation au sujet de l'accès à l'égalité.»

Il a, par contre, contredit l'affirmation qu'un vice-président d'un média électronique aurait faite à l'effet qu'il y aurait une «carence» de professionnels de l'information dans les communautés culturelles. Selon lui, il y a un bassin très compétitif de professionnels des médias et qui peuvent être utilisés immédiatement dans le contexte d'un Québec francophone nord-américain. Il serait même possible, si on s'en donnait la peine, a-t-il soute-

nu, de monter une liste de candidats valables en consultant tout simplement les banques d'emploi aux centres de main-d'oeuvre ou celles des départements de communication dans les universités, ou les listes existantes à la Commission des droits de la personne ou encore celles qui doivent exister, à partir des nombreux curriculum vitae reçus, dans les médias où les gens ont sollicité un emploi.

À son avis, le «monde des communications au Québec est un corps fermé qui regroupe une trentaine de familles». Ce monde est non seulement fermé aux communautés culturelles, il l'est aussi à la majorité francophone puisqu'il est une «chasse gardée». «Si je m'appelais Pelletier ou Laurendeau, je n'aurais aucune difficulté à me trouver un emploi comme journaliste.»

Quant aux journaux ethniques, il a indiqué que la récente crise économique leur avait porté un coup très sérieux. De plus, l'évolution technologique rapide dans le milieu de l'imprimerie avait rendu la situation de ces journaux plus précaire sans compter, selon lui, les lacunes administratives et de marketing importantes de ces médias.

SYNTHESE DES MÉMOIRES REMIS APRES LES DATES D'AUDITION

ET DES COMPLÉMENTS AUX MÉMOIRES ET PRÉSENTATIONS

CFMB 1410 RADIO MONTRÉAL
Georges A. Sisto, directeur général

Dans un premier temps, le Directeur général de Radio Montréal souligne le caractère pluraliste du Québec qui, selon lui, ne saurait être ignoré en aucun cas. Dans son mémoire il cite à titre d'exemple, la ville de Montréal qui à elle seule compte 604 000 habitants, soit 1/3 de la population du Québec et il ajoute que ces contribuables ont un important pouvoir d'achat. Parlant ensuite d'égalité des droits et des principes de liberté dont jouit le Canada, il affirme que les communautés ethniques devraient être libres de garder leurs cultures, traditions et valeurs. Il recommande donc que Montréal reconnaisse l'apport économique des communautés culturelles et reflète davantage sa réalité cosmopolite. À cet effet, les médias conventionnels devraient régulièrement faire des reportages sur les activités importantes des communautés tout au cours de l'année.

Selon Monsieur Sisto, il faut intégrer cette réalité dans l'ensemble des communications, tant au niveau des artisans, des professionnels, des animateurs, qu'au niveau administratif et décisionnel. En ce qui a trait au gouvernement, Monsieur Sisto lui attribue un rôle de médiateur tout en lui reconnaissant la responsabilité d'être à l'écoute continuelle de la population.

Finalement, le Directeur général de Radio Montréal s'interroge sur l'utilité de créer de nouveaux programmes de subvention. À son avis, le secteur privé se suffit et les communautés ethniques sont bien servies par les médias ethniques. CFMB, dit-il, offre des émissions culturelles en 24 langues, CFCF TV diffuse en italien et en grec, sans compter que la cablovision offre une variété d'émissions communautaires en différentes langues, que Radio CINQ diffuse en sept langues. À cela, il faut ajouter les journaux ethniques.

Il conclut en formulant le désir que nous communiquions davantage afin d'améliorer la condition présente et se dit confiant qu'une telle attitude sera bénéfique pour toutes les parties concernées. La solution, estime-t-il, réside en la communication interraciale.

COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DE MONTRÉAL

Dans son mémoire, le Collectif des femmes immigrantes de Montréal souligne essentiellement deux points, soit: la méconnaissance qu'ont les Québécois de l'apport économique de la population immigrante et le peu de reflet de la «multi-ethnicité» de la société québécoise actuelle dans les médias électroniques.

Sur le premier point, l'organisme mentionne le fait que l'immigration canadienne «.. a toujours été établie en fonction des besoins de main-d'oeuvre» et que «.. sans immigration, la population canadienne et plus spécialement au Québec, chuterait considérablement. Par exemple, en 1984, le Québec a "perdu" plus de personnes qu'il en a accueillies par le biais de l'immigration.»

Quant au deuxième point, l'organisme dénonce le caractère stéréotypé et folklorique des images véhiculées par les médias sur les communautés ethniques. «Pourtant, nous avons nos couleurs, nos accents, nos points de vue et nos spécificités qui s'intègrent à la société québécoise et y contribuent.»

Recommandations

- «qu'un temps d'antenne régulier et permanent soit réservé dans les médias électroniques et qu'un espace déterminé soit réservé dans les médias écrits pour la présentation d'émissions ou d'articles d'éducation et de sensibilisation de la population aux bienfaits économiques et sociaux de l'immigration et aux conditions de vie des immigrants et plus spécifiquement des femmes immigrantes.»;

- «la présence d'immigrantes et de personnes provenant des minorités visibles à la production et la diffusion d'émissions destinées au public en général et que cette représentation immigrante reflète la proportion de la population québécoise qui est composé d'immigrants, et plus spécifiquement de femmes immigrantes.»;

- «la mise sur pied d'un comité composé de représentantes de groupes d'immigrantes, où on assurerait une représentation d'au moins 50% de femmes immigrantes, pour définir les thèmes des émissions qui aborderaient

le sujet de l'immigration et qui assurerait la participation d'immigrantes à toute émission diffusée.»

SOCIÉTÉ DE RADIO-TÉLÉVISION DU QUÉBEC

Après avoir fait mention, dans l'avant-propos de son mémoire, des «délais de convocation bien courts de cette consultation publique», la Société de radio-télévision du Québec en arrive au constat que tout comme pour l'ensemble des communications au Québec, «la présence de la réalité multiculturelle dans la vie quotidienne telle que présentée à la télévision francophone du Québec» n'est que «trop modeste et sporadique».

Par ailleurs, l'organisme cite les nombreuses contributions de la télévision de Radio-Québec à traduire les réalités sociales, économiques, politiques et culturelles des Néo-Québécois et à refléter l'actualité concernant les milieux ethniques. Parmi les émissions décrites: *Planète, Souvenirs et Solidarité, Les Émigrés, Étrangers parmi nous, Un pays à comprendre, Parmi les masques* et *Info-Planète*. Ici, le mémoire se lit ainsi: «Après des résultats souvent décevants de ces quelques années de production et plusieurs nouvelles consultations, la programmation ethnique de Radio-Québec s'est davantage orientée vers des questions reliées à l'adaptation socio-économique et culturelle dans une perspective d'interaction entre québécois d'origine et Néo-Québécois. Ce fut la base du mandat de la série *Arrimage*, diffusée de 1984 à aujourd'hui.» Aussi, le document parle de l'aspect «limitatif» de la programmation ethnique et suggère l'intégration de la réalité multiculturelle, tant à l'ensemble de la production, qu'au personnel de production. Toujours dans le même ordre d'idées, il met le lecteur en garde contre «les solutions bâclées». C'est ainsi qu'il préconise une présence de qualité et surtout, très crédible: «Un mauvais animateur ne sert ni la télévision ni les communautés ethniques. Une mauvaise émission ne rend pas service aux personnes qui la regardent.» Il préconise aussi de «considérer le contexte global de cette réalité ethnique» et ainsi, dans le domaine des communications, dit-il, «toute action doit se faire auprès de l'ensemble des communicateurs, même les moins visibles.» Le mémoire recommande de plus, «d'agir sur tous les arts de la communication qui alimentent la production télévisuelle» et en ce sens, «encourager les auteurs, les scénaristes (...) à écrire pour les arts d'interprétation». Aussi, parlant «d'élargissement des mentalités», il dit ceci: «Il serait même souhaitable que le théâtre et autres arts d'expression multiculturels trouvent une place dans les écoles "blanches".» Finalement, le mémoire fait mention du rôle des diffuseurs quant à la formation de talents provenant des communautés culturelles et leur suggère d'élaborer des politiques en ce sens.

Comme dernier point traité dans ce texte: la programmation 1986-1987 de Radio-Québec. En résumé, des émissions déjà existantes et à forte écoute telles que: *Téléservice, Retraite-Action, Parler pour parler* et *Droit de Parole* qui feront une place significative aux Néo-Québécois tant en termes d'interaction, de rapprochement que d'intégration de la dimension interculturelle. La programmation 1986-1987 comprendra aussi des séries documentaires ou dramatiques «.. qui sont autant de fenêtres sur différentes cultures et civilisations.»

En conclusion, le mémoire recommande que «tous les décideurs de notre société, y compris les communicateurs» agissent ensemble et il dit ceci: «Peut-être la télévision traduira-t-elle plus naturellement la réalité ethnique du Québec lorsque ces "minorités dites visibles" auront un accès plus large dans la quotidienneté de notre organisation sociale, c'est-à-dire, comme enseignants dans nos écoles, comme policiers dans nos services de protection, comme fonctionnaires dans nos ministères et services gouvernementaux à tous les paliers, etc.».

VIDÉOTRON LTÉE

Bien qu'il reconnaisse une nette amélioration quant à la place accordée aux groupes ethniques «dans les médias, ainsi que dans le réseau public, parapublic et privé d'information et de publicité, au Québec», Vidéotron croit qu'il reste beaucoup à faire. En ce sens et en ce qui concerne les actions à entreprendre, l'organisme parle de «concertation globale» et définit trois intervenants principaux soit: le gouvernement, les organismes ethnoculturels et le secteur privé.

En ce qui a trait au gouvernement, il le voit comme «un soutien et un catalyseur». Aussi dit-il, «le gouvernement doit faciliter l'intégration des ethnies, notamment en favorisant les contacts et le dialogue sous toutes ses formes, entre elles, de même qu'avec les Québécois de souche. Cela signifie qu'il doit affecter à cette tâche les ressources financières, humaines et physiques nécessaires.» Pour ce qui est des organismes ethnoculturels, il leur attribue un «rôle d'animateur» et l'explique ainsi: «Ils servent de lien entre les différents niveaux de gouvernement et les individus, et doivent être bien informés des ressources mises à leur disposition.» Finalement, le secteur privé et plus particulièrement les entreprises de communication, doivent «donner aux ethnies la place à laquelle elles ont droit». Se citant ici en exemple, Vidéotron fait part de ses nombreuses contributions.

D'abord, c'est depuis 1980 que «cette entreprise a mis à la disposition des groupes ethniques de Montréal (...) un canal dont la programmation est assurée par 28 communautés culturelles et qui présente environ 42 heures d'émissions originales par semaine. On y diffuse dans la langue respective des communautés participantes et on peut y voir à la fois des documents en provenance des télévisions nationales et des émissions produites localement.» Pour Vidéotron, les critères de qualité tant en termes de contenu qu'en termes de présentation sont de toute première importance. Cette entreprise a toujours apporté une aide technique et financière aux producteurs d'émissions ethniques et se réserve aujourd'hui plus que jamais, le droit d'appliquer ces critères d'excellence à tous les niveaux de la production. Dans son mémoire, Vidéotron qualifie le canal 24 de «tribune privilégiée», car, dit l'entreprise, «il est basé sur une dynamique d'échange et d'interaction (...). Chaque groupe apprend donc ainsi à mieux se connaître grâce à une plus large circulation de l'information.»

En terminant, Vidéotron insiste sur son désir de «cerner les besoins des utilisateurs.» Pour y arriver il utilise la méthode des sondages (sondages Sorecom) et c'est ainsi qu'il envisage maintenant la possibilité de présenter au canal 24: «des films dans leur langue originale, avec sous-titres français»; «l'utilisation de tribunes téléphoniques»; des documents vidéo provenant de diverses communautés culturelles (série sur le soccer d'Italie, dessins animés), sur des canaux qui ont une plus grosse cote d'écoute que le canal des ethnies (expérience déjà tentée avec succès); «offrir à des communautés cibles (...), italienne, hispanophone et chinoise, de nouveaux services spécialement conçus pour eux.».

CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC
Me Jean Baillargeon, Secrétaire général

Le Conseil de presse du Québec soumet ici quelques considérations quant à ses préoccupations à l'égard des communautés culturelles composant la société québécoise.

À son avis, les médias se doivent de dissiper tout geste qui a pour effet «d'entretenir les préjugés de quelqu'ordre qu'ils soient. Cela va de soi lorsqu'il s'agit des communautés ethniques.» Cependant, le Conseil précise qu'un tel code de déontologie n'implique aucunement que «la presse doive s'empêcher de rapporter quelqu'événement qui pourrait les faire paraître sous un jour moins favorable.»

Poursuivant son raisonnement, l'organisme ajoute que les médias ne doivent pas omettre de renseigner le public «sur des sujets d'intérêt public», prétextant qu'ils sont «tabous», de la même façon qu'ils ne peuvent présenter les événements, déformés par «quelque philosophie ou courant d'idées.» Le Conseil fait ici une mise en garde contre une possible autocensure des médias à cet égard qui serait tout aussi trompeuse que la censure. Il ajoute aussi qu'il est possible de mentionner l'identité ethnique sans pour autant poser de geste discriminatoire tant et aussi longtemps que de telles caractéristiques sont nécessaires à la cohérence du récit.

Finalement, le Conseil fait «appel au jugement rédactionnel des médias.» En tant que professionnels responsables, ils se doivent de refléter le caractère multiculturel, multi-ethnique et multiracial de notre société.

BLACK THEATRE WORKSHOP
(BLACK STUDIES CENTER)
Dr. Clarence S. Bayne

Le Black Theatre Workshop avait présenté un mémoire au moment de la consultation publique tenue par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration en juin 1986. Le présent mémoire est une reprise textuelle de la première partie de la présentation du mois de juin à l'exception de quelques modifications quant au nombre des membres de la communauté noire à résider au Québec. Le Black Studies Center qui semble être l'auteur du mémoire du Black Theatre Workshop évalue maintenant de 90 000 à 110 000 la population noire du Québec comparativement à son évaluation de 80 000 à 90 000 en juin.

Le mémoire remis au Conseil au mois d'août ajoute deux parties au mémoire de juin. La première et la plus importante pour le Conseil contient les recommandations du Black Theatre Workshop alors que la seconde est une annexe de quinze pages relatant la plainte de l'organisme et de certains de ses membres contre les impressions et la représentation de la communauté noire véhiculées par les articles et la mise en page du quotidien *The Gazette* du 12 et du 16 septembre 1985. Comme il s'agit d'un cas spécifique annexé au mémoire à des fins d'illustration de la situation vécue par la communauté noire à Montréal, le présent résumé ne portera que sur les recommandations du Black Theatre Workshop.

Selon l'organisme, le gouvernement doit donner l'exemple à la société québécoise en embauchant des personnes de compétence parmi les minorités visibles et en leur confiant des postes d'importance dans la fonction publique et dans les sociétés de la Couronne. En ce faisant, le gouvernement québécois doit aussi procéder à des accomodements raisonnables à sa politique linguistique afin que la représentation de la minorité visible ne favorise pas indûment les ressortissants des colonies françaises.

Citant le rapport *L'égalité ça presse* qui portait sur les minorités visibles dans la société canadienne, rapport qui reconnaissait que les médias contribuent grandement à façonner les valeurs sociales et à développer l'estime que peuvent avoir l'un pour l'autre les différents groupes qui composent la mosaïque canadienne, le mémoire du Black Theatre Workshop constate cependant que les minorités visibles sont à toutes fins utiles ...invisibles dans les médias.

Selon le mémoire, les médias francophones sont insensibles aux besoins culturels des minorités visibles et sont indifférents, et parfois même intolérants à l'égard de ceux qui sont perçus comme faisant partie de la communauté anglophone. Les médias francophones, dit-on, ignorent simplement les minorités visibles. Cette insensibilité provient de la croyance naïve, affirme le mémoire, qu'ont les francophones qu'ils ne peuvent être moralement tenus responsables du racisme pratiqué à l'égard des Noirs, le racisme étant un problème anglophone et non francophone. Comme preuve à l'appui, le mémoire cite le refus des médias francophones et du gouvernement du Parti québécois, de 1982 à 1984, de participer aux conférences sur le multiculturalisme organisées par le gouvernement fédéral en prétextant qu'il n'y avait pas de racisme dans les médias de langue française. Pour ces raisons, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration devrait tenir compte des données recueillies lors de ces conférences sur le multiculturalisme et devrait notamment étudier les recommandations au chapitre des médias dans le rapport *L'égalité ça presse* et les incorporer à ses propres recommandations.

Dans cette optique, le Black Theatre Workshop tient à citer les recommandations suivantes tirées du rapport précité:

1. Que le gouvernement du Québec adopte une politique multiculturelle non ambigüe qui sera incorporée dans la *Charte des droits et libertés de la personne* et qu'il exige de ses ministères et organismes à vocation culturelle de subventionner les arts multiculturels et de s'adapter aux réalités multiculturelles et multiraciales du Québec.

2. Que les Ministres des Affaires culturelles et des Communautés culturelles et de l'immigration exigent de leurs principaux organismes culturels de créer des programmes pour la promotion à long terme des arts dans les communautés de minorités visibles. L'entente existant entre le Conseil des arts du Canada et le Black Theatre Workshop pourrait servir de modèle.

3. Établir des standards pour procéder à des reportages sur les minorités visibles et permettre à celles-ci de contrôler («monitor») les médias. Le gouvernement devrait créer un Ombudsman aux affaires multiculturelles. Ce nouvel organisme serait aussi chargé de contrôler les médias et d'aider les communautés de minorités visibles à poursuivre les médias dans les cas de discrimination sérieuse. (On renvoit ici à l'annexe du mémoire où on raconte une plainte contre le quotidien *The Gazette.*)

4. Afin de permettre aux membres des minorités visibles d'avoir également accès aux services de communication, le gouvernement du Québec devrait travailler étroitement avec le gouvernement fédéral, le C.R.T.C. et la C.B.C. pour réaliser une «multiculturalisation» des stations et réseaux de radio et de télévision. De plus, un effort plus concerté devrait être fait pour assurer qu'il y ait un nombre croissant de professionnels en provenance des communautés visibles dans la programmation, la diffusion et la production d'émissions ou d'articles à l'intention des publics aussi bien anglophone que francophone.

5. Le gouvernement doit subventionner généreusement l'infrastructure des institutions culturelles des communautés des minorités visibles.

Le Black Theatre Workshop conclut son mémoire en citant ses difficultés qui sont liées au fait qu'il n'a pas son propre édifice et il suggère que le gouvernement du Québec et la ville de Montréal manifestent clairement leur soutien à la culture minoritaire noire en rénovant et en lui cédant un édifice, tout comme le *Centaur Theatre* loge maintenant dans l'ancien édifice de la bourse mais sans avoir eu à en payer le prix.

SYNTHESE DES PRÉSENTATIONS

DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Date et lieu de la consultation:
1er octobre 1986
Centre international des femmes
265, rue de la Couronne
Québec (Québec)

NOTE

Le mémoire de la Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec inc., n'est pas inclus dans cette section, puisque la Confédération est venue présenter son point de vue à Montréal.

Le Conseil aurait souhaité étendre sa consultation également aux régions de l'Estrie et de l'Outaouais. Cependant, le manque de temps l'a empêché de le faire.

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET QUÉBÉCOIS INC. (ATIQ)
Madame Jocelyne Chamé

Il est prouvé que le racisme existe dans la presse de la région de Québec (allusion à la recherche de Pierre B. Touré). L'ATIQ a d'ailleurs fait des représentations pour dénoncer cette situation.

Contrairement à ce qui se passe en Ontario et aux États-Unis, le fait pluraliste n'est pas établi dans les mass médias au Québec. Seul le nouveau poste de télévision *Quatre Saisons* a fait quelques efforts pour présenter la réalité multi-ethnique de la société.

L'image des communautés culturelles, telle que véhiculée dans les médias de Québec, est négative et paternaliste. Les groupes ethniques n'en sont que plus marginalisés. Leur présence n'est réelle que dans le réseau de radio et de télévision communautaire. Au fond, «les immigrants se parlent à eux-mêmes».

Les émissions communautaires ont cependant une diffusion limitée et reposent plus souvent qu'autrement sur le bénévolat. À long terme, elles tendent à disparaître.

Les médias locaux ne sont pas hostiles; ils sont prêts à laisser une certaine place aux communautés culturelles; cependant, ils ne proposent rien d'eux-mêmes, il faut aller les chercher et solliciter leur collaboration (par exemple, les manifestations culturelles ethniques dans le cadre du Festival d'été sont à peu près ignorées des médias).

La réaction est toutefois plus positive de la part des «petits médias» (regroupements sociaux, paroisses, associations religieuses...) et des syndicats (notamment la C.S.N.).

Dans le monde de la publicité, il y a peu d'effort pour assurer la présence des communautés culturelles.

La situation de Québec est cependant différente de celle de Montréal: l'arrivée des nouveaux immigrants est un phénomène relativement récent; leur nombre est moins élevé, leur dispersion géographique plus grande -on ne trouve pas à Québec de quartier ethnique, ni de ghetto-. On retrouve, semble-t-il, les mêmes caractéristiques dans les autres petites villes, en région.

Cela explique l'absence d'associations ethniques fortement structurées, et de médias ethniques.

Madame Chamé souligne également la dichotomie entre les anciens immigrants (arrivés depuis plus de quinze ans) dont les besoins sont surtout culturels, et les nouveaux immigrants dont les besoins relèvent davantage des services (logement, emploi, formation, etc.).

Sans avoir formulé à proprement parler de recommandations, Madame Chamé, au nom de l'ATIQ, a fait ressortir la nécessité de poser les actions suivantes:

- La dynamique des relations entre la société d'accueil et les immigrants peut se comparer à celle qui prévaut entre la société et les femmes. Comme leur présence n'est pas encore assurée dans l'ensemble de l'organisation sociale, il faut pallier cette lacune en leur accordant une place spéciale dans les communications; il faut une émission qui puisse leur être spécifiquement consacrée, tel *Arrimage* ou *Nord-Sud*.

- Il est nécessaire de sensibiliser le public en général, le milieu de la presse en particulier, à la réalité multi-ethnique. L'ATIQ a pris une initiative dans ce sens, en organisant prochainement des sessions d'animation destinées aux communicateurs et aux étudiants en journalisme. De plus, l'association prépare un dossier de formation à l'intention du public et des communautés culturelles.

- Le gouvernement pourrait voir à imposer aux médias le respect des quotas, de façon à ce que les diverses communautés ethniques soient équitablement représentées (cela se fait déjà aux États-Unis). Une telle mesure aiderait à rendre plus naturelle et plus évidente la visibilité de ces groupes dans les médias.

- La force économique des groupes ethniques est encore trop fragile pour leur assurer une présence certaine dans la grande presse, d'où leur confinement au réseau communautaire. Les entreprises de presse poursuivant toutes un objectif de rentabilité rapide d'une part, la publicité sur les ondes coûtant très cher d'autre part, le gouvernement devrait soutenir la promotion économique des communautés culturelles.

FRATERNITÉ MULTICULTURELLE DE QUÉBEC
Monsieur Manuel Rivera

La réalité multiculturelle n'existe pas dans les médias de Québec. Il n'y a pas de conscience sociale à cet égard. La presse locale, par ailleurs, ne couvre pas les manifestations et événements culturels ethniques.

À Québec comme en région, les communautés culturelles sont peu nombreuses, peu développées et donc peu visibles. Elles manquent d'infrastructures.

Pour ces dernières, le défi va consister à dépasser le simple stade folklorique du premier contact pour développer une véritable dynamique avec la société et les médias.

Il n'y a aucune volonté gouvernementale d'avoir une politique claire d'intégration des communautés culturelles. À cet égard, les municipalités semblent manifester plus d'ouverture.

Monsieur Rivera soutient que si on donnait aux communautés une place plus réelle dans la société, leur représentation dans les médias serait automatiquement assurée, ce qui n'est pas actuellement le cas; il suffit de constater la grande difficulté des immigrants à entrer sur le marché du travail (surtout les professions libérales et les métiers techniques), et les problèmes à réaliser l'accès à l'égalité en emploi.

Il remarque qu'il est sans doute plus difficile d'être ouvert aux autres communautés lorsqu'on est québécois, parce que le Québécois est lui-même constamment sur la défensive pour maintenir sa propre culture et ses valeurs.

L' ouverture est cependant très grande du côté des paroisses et des communautés religieuses.

À son avis, il est nécessaire de faire connaître à la population les vraies raisons de l'immigration (soit les besoins en main-d'oeuvre nés du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité) pour qu'elle change d'attitude et réagisse positivement face à l'immigrant. Ce dernier, par ailleurs, peut également nourrir des sentiments négatifs vis-à-vis la société d'accueil, s'il n'arrive pas à surmonter ses frustrations, devant les difficultés de l'emploi par exemple.

Monsieur Rivera souligne la nécessité pour le gouvernement de se définir une politique pluraliste et multiculturelle, et de se donner une responsabilité majeure dans le soutien aux immigrants et aux réfugiés qui sont les plus démunis.

CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES
Madame Guadalupe Vento

Les communautés culturelles sont, à un certain degré, présentes dans les médias du Québec. Toutefois, leur visibilité est souvent associée à la criminalité, à une vision parternaliste (syndrome des petits chinois à adopter) et à l'exotisme. Leurs membres sont, de plus, considérés comme des éternels immigrants. On conçoit leur intégration à la société par le nivellement de toutes les différences plutôt que par la valorisation de valeurs pluralistes et multiculturelles.

À cet égard, Madame Vento souhaite que les médias donnent des communautés culturelles une visibilité «normale»: représentation dans les activités de la vie courante (travail, loisirs, sports, consommation...).

Il faut sensibiliser le public et les médias au nouveau visage de la société du Québec. C'est un des objectifs de la table de concertation sur les services aux immigrants.

Même s'il n'existe pas, comme tel, de dossier ethnique dans la presse locale, il faut souligner l'effort déployé par le quotidien *Le Soleil* pour couvrir certains événements ethniques.

L'absence des communautés culturelles est plus qu'évidente dans la publicité et les services de communication.

À Québec où les communautés sont peu nombreuses et isolées les unes des autres, il n'y a pas de risque de ghettoïsation de l'information. Il y a plutôt danger d'assimilation à la majorité.

Il est donc nécessaire d'avoir des médias ethniques spécifiques aux communautés culturelles (référence à *Arrimage*) et d'assurer des liens avec les médias nationaux. Il reviendrait aux organismes de services, aux associations des communautés culturelles et aux regroupements régionaux de faire ces liens et d'alimenter les médias nationaux.

On assiste, à Québec, à une montée de racisme, notamment dans le logement.

Recommandations

- Que le gouvernement définisse pour la publicité québécoise des quotas de représentativité des minorités ethniques sur le modèle américain.

- Que le gouvernement exige des organismes subventionnés le respect de ces quotas dans leur publicité.

- Que le gouvernement prêche par l'exemple dans les publications et la publicité gouvernementale.

- Que les communautés culturelles fassent preuve de vigilance par rapport aux médias et se concertent pour faire échec au racisme.

À TITRE PERSONNEL
Monsieur Babakar Pierre Touré

Monsieur Touré a relaté son expérience personnelle comme journaliste issu d'une minorité visible; il a également mis en évidence certaines remarques quant à la visibilité des communautés culturelles dans les médias.

La publicité est un volet important des moyens de communication; il faut agir pour changer la situation, autant pour la représentation des communautés culturelles que pour celle des autochtones. À cet égard, il déplore l'absence de politique officielle explicite.

La pénétration des milieux journalistiques est extrêmement difficile pour un journaliste membre d'une minorité visible. Selon Monsieur Touré, la barrière est le fait des propriétaires et des patrons des entreprises de presse. Ces dernières, étant à but lucratif, sont particulièrement sensibles à l'opinion publique.

Toutefois, selon son expérience personnelle, le public, surtout jeune, réagit plutôt positivement à la réalité pluri-ethnique.

Monsieur Touré souligne notamment les faits suivants:

À Québec, les journalistes issus de minorités ethniques (il y en a fort peu d'ailleurs) n'écrivent pas dans la presse. Ils travaillent plutôt de nuit et font exclusivement du découpage et du «rewriting».

Il est impossible encore de pénétrer les deux grands quotidiens de la région. Seul *Le Journal de Québec* a accepté de publier quelques articles, à condition que leur facture soit exotique (photos, illustrations, etc...).

Il y a une certaine percée du côté des médias régionaux qui publient régulièrement, depuis environ un an, des articles sur le tiers monde, les immigrants et leur vie.

Des efforts considérables ont été déployés depuis trois ans par les communautés culturelles pour se faire connaître des grands médias. Le comité pour une information alternative travaille en ce sens. Toutefois, les communautés sont parfois encore peu sensibilisées à la nécessité d'une telle action qui dépend en grande partie de la disponibilité des personnes et du bénévolat.

Les nouvelles se rapportant aux communautés culturelles sont toujours reliées à des événements malheureux et à des crimes. On dirait que les «communautés culturelles n'existent que lorsqu'il arrive des choses fâcheuses».

Il est temps que cela change et qu'on mette plus l'accent sur le vécu quotidien de ces communautés (par exemple, la collaboration de l'ATIQ aux émissions de radio de Radio-Canada).

Enfin, Monsieur Touré souligne que le mouvement de ghettoïsation des minorités ethniques en milieu scolaire va en s'élargissant; le problème est fonction de la visibilité physique et l'âge des élèves.

Il déplore le manque de matériel d'information sur les communautés culturelles, pour la sensibilisation des jeunes au racisme. Une telle sensibilisation est aussi à faire auprès du public et des groupes de presse, car à son avis, il est possible d'envisager la coexistence pacifique de diverses communautés culturelles dans un grand ensemble.